



POUR UNE EUROPE DU PROGRÈS

L'AGENDA POLITIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE 2005-2009

RAPPORT SOUMIS AU PSE SUR L'AGENDA POLITIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE

PASCAL LAMY, PRÉSIDENT DU GROUPE DE HAUT NIVEAU

PROSPÉRITÉ
SOLIDARITÉ
ÉGALITÉ



Pascal Lamy



Poul Nyrup Rasmussen

POUR UNE
EUROPE DU
PROGRÈS

L'AGENDA POLITIQUE DE L'UNION EUROPEENNE 2005-2009

Lettre du Président du Groupe de travail de Haut niveau	5
Introduction	7
Objectif un : Une Europe du progrès et du plein emploi	27
1.1 Pour une gouvernance économique plus efficace	11
1.1.1. Plus de croissance à travers une coordination budgétaire renforcée	12
1.1.2. Développer l'Europe : Garantir la mise en œuvre d'une stratégie de Lisbonne équilibrée	14
1.1.3. Stimuler la convergence en matière de politique fiscale	16
1.2. Développer une politique de croissance européenne fondée sur la solidarité et la compétitivité	17
1.2.1. Promouvoir l'investissement public et privé pour plus de croissance	18
1.3. Promouvoir la cohésion sociale et améliorer la qualité de vie	21
1.3.1. Un pacte de convergence régionale	21
1.3.2. Préserver les services d'intérêt général	22
1.3.3. Répondre aux anciennes et aux nouvelles exigences sociales	23
1.3.4. Lutter contre la discrimination sur le lieu de travail	25
1.3.5. Garantir la prise en compte de l'égalité des chances	26
Objectif deux : Un environnement sûr et protégé : un droit pour les citoyens européens, une responsabilité mondiale	27
2.1. L'environnement comme bien public	28
2.1.1. Politique agricole commune et développement rural	28
2.1.2. Transports et réseaux trans-européens	28
2.1.3. Réglementation industrielle	29
2.1.4. Promouvoir le protocole de Kyoto	30
2.1.5. Une responsabilité partagée	30





2.2 Sécurité alimentaire et droits des consommateurs	31
2.2.1. Sécurité alimentaire	31
2.2.2 Droits des consommateurs	32
2.3.3 Sécurité sanitaire	32
Objectif trois : Une europe de la liberté, de la sécurité et de la justice	33
3.1. Protéger les libertés civiles tout en faisant face aux anciennes et nouvelles menaces	33
3.1.1. Promouvoir les droits fondamentaux	33
3.1.2. Garantir le contrôle aux frontières extérieures	34
3.2. Gérer l'immigration comme une opportunité réciproque	36
3.3. Protéger le droit d'asile	37
3.4. Promouvoir la diversité culturelle	37
Objectif quatre : Le rôle de l'Europe pour un monde pacifique	39
4.1. Un espace sûr et prospère	39
4.2. Réformer la gouvernance mondiale : réglementation et solidarité	41
4.3. Une stratégie commune en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense	43
Conclusion	45
Annexes	46



Poul Nyrup Rasmussen

Président du PSE

Cher Poul Nyrup,

J'ai le plaisir de te transmettre la version finale du rapport que j'ai élaboré pour le PSE avec le Groupe de Haut Niveau sur l'agenda politique de l'UE 2005-2009.

Ce rapport propose quatre domaines dans lesquels l'action politique devra être menée avec force dans les prochaines années au niveau européen pour :

- ▶ Une Europe du progrès et du plein emploi
- ▶ Un environnement sûr et protégé
- ▶ Une Europe de liberté, de sécurité et de justice
- ▶ Une Europe actrice d'un monde de paix

Ce rapport ne se limite pas à des orientations politiques générales. Prenant en compte la nécessité de rapprocher l'UE de ses citoyens à gauche et au centre-gauche, il présente également plus de 60 propositions et recommandations concrètes, dont la plupart devraient être présentées par la nouvelle Commission et soumises au Conseil et au Parlement européen pendant cette législature. Ceci ne veut pas dire que d'autres acteurs politiques et institutions soient exemptés de contribuer à une Europe de progrès. Une Europe de prospérité, d'égalité et de solidarité ne peut être que le résultat d'un effort commun de tous les acteurs concernés. A cet égard, les gouvernements nationaux, comme nous les savons tous, demeurent les principaux acteurs politiques au niveau européen.

Ce travail a été possible grâce aux contributions du groupe de travail de haut niveau que j'ai eu l'honneur de présider. L'intégralité du rapport a reçu le plein soutien d'une large majorité de ses membres, y compris tous les anciens et actuels Commissaires, les Vice-présidents du Groupe du PSE et la plupart des ministres nationaux. Cependant, certains ministres m'ont clairement indiqué qu'ils ne pouvaient pas donner leur accord à certaines parties du rapport et à certaines de ses propositions, notamment parce qu'ils n'étaient pas en mesure d'engager leurs gouvernements nationaux dans ce sens.

Après réflexion, j'ai donc décidé de te transmettre ce rapport sous sa présente forme, afin d'engager le travail de suivi au sein du PSE.

Bien amicalement,

PASCAL LAMY

PRÉSIDENT DU GROUPE DE HAUT NIVEAU
SUR L'AGENDA POLITIQUE DE L'UE

INTRODUCTION

Bien que l'Europe soit une région prospère et sûre en comparaison avec d'autres régions du monde, les Européens sont inquiets pour l'avenir. Ils hésitent à faire confiance aux autorités publiques en général et à celles de l'UE en particulier pour répondre à leurs préoccupations quotidiennes. Cette crise de légitimité et d'efficacité met en péril la démocratie européenne encore faible. De plus, la façon dont nous, sociaux-démocrates, avons toujours présenté l'Europe, en termes de promesse de progrès social, a généré de grandes attentes et provoque par conséquent aussi une perte de crédibilité lorsque nous manquons à notre parole. Cette perte porte gravement préjudice au projet historique de la construction européenne et par conséquent aussi, à notre capacité de préserver la cohérence de l'UE lorsqu'elle est confrontée à des évolutions telles que l'élargissement ou encore la mondialisation. A son tour, ceci remet en cause l'intégrité du modèle européen, comme nous avons pu le constater lors des dernières élections européennes, avec un taux de participation étonnamment bas partout en Europe. Dans tout ceci, nous ne devons jamais oublier notre objectif-clé, qui est de mener les partis membres du PSE à la victoire lors des prochaines élections au Parlement européen.

L'intégration européenne constitue un véritable projet social-démocrate et en tant que sociaux-démocrates nous appelons à une intégration européenne plus forte parce que nous sommes convaincus qu'il n'est possible de relever les défis modernes et d'affronter les menaces du 21^{ème} siècle que tous ensemble, pour le bien de nos citoyens.

En ce qui concerne l'opinion publique européenne, l'un des aspects les plus importants est le décalage entre l'offre et la demande de mécanismes et de politiques européennes pour rassurer nos citoyens et leur permettre de penser que leur avenir est assuré. De même, les institutions politiques et les syndicats ont progressivement perdu de leur crédibilité dans les états membres parce qu'ils n'ont pas réussi à créer des politiques adéquates et efficaces en ce sens, telles que des politiques d'assurances nationales valables. En même temps, la fragmentation croissante de la vie des citoyens débouche sur une plus grande demande en matière de protection sociale. Nous devons être préparés à nous poser les nouvelles questions soulevées par nos citoyens, comme l'incertitude tant au niveau personnel que professionnel, voire la solitude, qui sont devenues parties intégrantes de la vie quotidienne. De plus, ces questions génèrent de « nouveaux risques » pour notre capacité à créer un système durable et pour tous sur le plan économique, social, environnemental - des phénomènes tels qu'une croissance instable, le vieillissement de la population dans nos sociétés, le crime organisé, la pollution et la peur qu'engendre l'immigration. Et le climat international n'arrange pas les choses en ce moment, puisque l'attention est portée avant tout aux thèmes sécuritaires, à l'exclusion de tous les autres.

Ainsi, en ce moment de son histoire, après les élections européennes de juin 2004, l'Union européenne entre dans une nouvelle étape politique. Début 2005, la nouvelle Commission européenne devra présenter ses perspectives politiques stratégiques pour 2005-2009 ainsi qu'un programme détaillé de propositions, qui seront ensuite discutées par le Conseil et le Parlement européen. En y ajoutant les priorités politiques des prochaines présidences du Conseil, ce processus débouchera sur la formulation d'un nouvel agenda politique européen pour cette nouvelle phase.

Pour nous, quel en est l'enjeu ? Quels sont les grands défis à relever ?

Le modèle européen, qui a garanti des décennies de paix, de stabilité, de liberté et de prospérité à un nombre croissant de pays et de personnes, est aujourd'hui menacé.

- ▶ Par rapport au modèle politique, la remise en question de sa légitimité et le manque de confiance qu'il suscite sont des défis majeurs. Moins d'un électeur sur deux a pris part aux dernières élections européennes, cette proportion tombant à un électeur sur cinq dans les nouveaux états membres. Malgré la capacité continue de l'UE à créer des attentes, le faible taux de participation aux élections, le manque de connaissance et d'intérêt vis-à-vis des affaires européennes sont des phénomènes d'autant plus inquiétants que les lignes de division politiques deviennent floues aux yeux des citoyens. Ainsi, la démocratie au niveau européen en ressort affaiblie et fragilisée.
- ▶ En tant que modèle économique, l'UE est confrontée à un réel défi. Le marché unique nous a permis de récolter quelques bénéfices des économies d'échelle mais nous devons encore tirer un meilleur parti de l'innovation et d'une main d'œuvre plus qualifiée. Sur ce point, le sous-investissement dans la R&D et l'innovation ainsi que dans les infrastructures n'est pas viable et cette insuffisance constante nous empêchera d'atteindre l'objectif de 3% de croissance par an que nous nous sommes fixés. Nous devons être capables de tirer de nouvelles opportunités de croissance des pressions compétitives accrues qui résultent des innovations technologiques. Au lieu de cela, l'économie européenne, en contre-performance, reste à la traîne à cause d'un ensemble de facteurs tels que la faible croissance, un faible investissement dans la recherche, l'éducation et l'infrastructure et une modernisation insuffisante de son secteur productif. Cette tendance se verra encore renforcée par une diminution attendue de la population en âge de travailler en Europe après 2010, comme conséquence du vieillissement de la population en Europe. En l'absence de meilleures politiques, le résultat sera un déclin de la prospérité et une plus grande pauvreté.
- ▶ En tant que modèle social, l'Union européenne est menacée. Le chômage en Europe reste à un taux inacceptable de 9% dans l'UE élargie, atteignant 18% pour les moins de 25 ans, ce qui commence à expliquer l'appauvrissement de couches spécifiques de la population. Le taux de participation des femmes sur le marché du travail reste encore en dessous des objectifs à atteindre. Ce taux est encore plus bas dans les nouveaux états membres. Les marchés du travail nationaux et les systèmes de pensions publiques sont constamment mis sous pression et appellent à des réformes. Les systèmes nationaux de sécurité sociale sont soumis à des contraintes financières croissantes. Pour faire face à des phénomènes tels que le vieillissement de la population, les nombreuses pénuries de main d'œuvre, les contraintes significatives des systèmes de sécurité sociale, il nous faut adopter une approche proactive envers l'immigration économique légale, y compris l'intégration des ressortissants de pays tiers dans les sociétés européennes. Dans ce contexte, un engagement européen pour la cohésion, au sein de nos pays et à travers les régions où nous vivons, est vital puisque moins de gens produisent et se partagent une part moindre des bénéfices de la croissance. Donc, nous devons raviver les valeurs fondamentales telles que l'égalité et la solidarité si nous voulons expliquer pourquoi il est urgent d'affronter le problème croissant de l'exclusion d'un nombre chaque fois plus grand de nos concitoyens.

- ▶ Comme modèle de développement, l'Union européenne a encore beaucoup de chemin à parcourir. Malgré des efforts encourageants durant les dernières années, les énergies renouvelables ne constituent que 6% de la production totale d'énergie pour l'instant. Bien que comparée à d'autres régions, l'UE montre l'exemple en matière de politique environnementale, nos résultats restent relativement médiocres en termes absolus. En effet, les modèles actuels de consommation ne sont pas viables sur le plus long terme et nous ne devons pas utiliser la consommation d'énergie comme moteur de croissance. Nous devons au contraire être prêts à changer notre mode de vie si nous voulons apporter une réponse crédible au défi que représente le réchauffement de la planète. Ces éléments doivent être intégrés dans notre politique de développement durable dans un cadre de travail à l'échelle mondiale et nous devons appeler à une action sur les aspects interdépendants si nous voulons garantir la préservation de l'environnement de l'UE et du monde.
- ▶ En tant que pouvoir continental et comme acteur d'envergure sur la scène internationale, l'Union européenne élargie doit encore se montrer à la hauteur et mettre au point les politiques adéquates afin d'utiliser tout son potentiel dans la définition d'un monde meilleur et dans la promotion de ses valeurs à l'extérieur. Aujourd'hui, la réduction de l'inégalité constitue une priorité-clé pour la communauté internationale et par conséquent, pour nous : la moitié de la population mondiale vit en dessous du seuil de pauvreté et 45 millions de personnes meurent de faim et de malnutrition chaque année. La pauvreté touche particulièrement les femmes et les enfants. Dans un contexte où le terrorisme, les armes de destruction massive et le crime organisé sont susceptibles de se propager dans les années à venir, nous devons garantir que les membres de l'UE développent davantage un niveau efficace de coordination et de cohérence de leur politique étrangère afin d'apporter le soutien et l'assistance nécessaires à la lutte contre ces fléaux, comme partie intégrante d'une approche globale comprenant la coopération policière et judiciaire. En l'absence d'une véritable politique de défense et de sécurité commune, l'UE ne sera pas en mesure de répondre efficacement aux défis présents et futurs dans son voisinage immédiat et dans d'autres parties du monde et elle perdra de plus en plus de terrain face à d'autres acteurs nationaux et régionaux dans les différentes organisations et forums internationaux.

Plus que jamais, l'Union européenne a besoin d'une vision politique – une vision sociale-démocrate pour s'opposer à l'Europe que les conservateurs veulent mettre en place. Le projet européen est intrinsèquement lié au projet social-démocrate, qui consiste à lutter contre toutes les formes d'inégalité. En effet, l'inégalité entre pays riches et pays pauvres et entre sociétés continue de croître, augmentant les peurs individuelles des citoyens et aggravant les problèmes mondiaux existants. Cette vision doit viser à donner à l'Union européenne un nouvel objectif pour son modèle de développement : l'excellence dans tous les domaines – au niveau politique, économique, social, environnemental ou de politique étrangère – pour donner à l'UE la capacité durable d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens.

L'enjeu pour le PSE est de renouveler la légitimité des initiatives publiques pour que nos citoyens sentent que cela vaut la peine de participer, d'utiliser leurs droits civils, tandis que la société évolue et passe du niveau national à l'europpéen et au mondial. Mettez-vous à l'écoute, branchez-vous mais ne laissez pas tomber !



La confiance dans le progrès et le fait de donner un sens véritable à l'action politique sont des messages capitaux et il nous faut leur donner tout leur sens en tant que sociaux-démocrates. Le progrès, bien sûr, doit être conditionné par une croissance économique plus forte, dans laquelle la dimension sociale est un élément déterminant. La société dont ont besoin nos concitoyens doit se baser sur une économie sociale de marché, dotée essentiellement de mécanismes de sécurité sociale et non seulement de ceux pourvus par l'économie de marché. L'élément fondamental est le suivant : nous devons construire un projet basé sur une conception de l'individu pris tout d'abord comme citoyen et ensuite, comme travailleur. Cette approche doit réussir à combiner la liberté de choix individuel et un sens de la solidarité basé sur des garanties collectives, afin de compenser les mécanismes inégalitaires de la société de marché laissée à sa propre dynamique.

En d'autres termes, le modèle de société défendu par les sociaux-démocrates européens est fondé sur le développement durable, combinant qualité économique, sociale et environnementale : une croissance forte pour plus d'emplois et de meilleure qualité, un environnement sain, l'égalité entre hommes et femmes et l'égalité des chances pour tous.

L'avenir de l'Europe est en jeu. En ce début d'une nouvelle étape de la politique et du processus décisionnel européens après les élections de 2004, le défi européen doit être relevé par les sociaux-démocrates européens, qui doivent formuler et promouvoir un nouvel agenda politique ambitieux et de grande envergure pour 2005-2009. Nous devons montrer notre volonté de trouver des solutions concrètes pour répondre aux préoccupations de nos citoyens. Cette mission doit être menée à bien dans le cadre des compétences assignées aux institutions européennes dans le respect du principe de subsidiarité. Les recommandations du présent rapport sont, par conséquent, formulées dans ce cadre de l'Union européenne d'action.

Cette période sera critique pour déterminer si l'Europe élargie est un modèle réussi de développement sur le long terme et si oui ou non, elle sera capable d'étendre et de projeter ce modèle au-delà de ses frontières.

Pour relever ces défis, les sociaux-démocrates européens doivent se doter d'une plate-forme politique ambitieuse qui inspire leur action et leur servent de ligne d'orientation dans les prochains débats politiques dans le cadre des compétences de l'UE.

OBJECTIF 1 : UNE EUROPE DU PROGRÈS ET DU PLEIN EMPLOI

Le modèle européen d'économie sociale de marché exige une croissance durable et des emplois de bonne qualité dans la perspective d'arriver à la cohésion sociale et territoriale. L'élargissement contribue au renforcement de cet objectif.

Pour arriver à un développement durable, il est indispensable pour l'Europe de réformer ses instruments (en rendant sa gouvernance économique plus efficace) et de procéder à une amélioration des politiques pertinentes (pour stimuler la croissance durable à travers la compétitivité et la solidarité).

1.1 Pour une gouvernance économique plus efficace

Les instruments politiques à disposition de l'UE se sont révélés inappropriés. Il en résulte un coût « réel » : une gouvernance économique inefficace et en particulier, un manque de coordination active des politiques économiques, qui entraîne une perte en matière d'avantages sociaux tandis que l'UE enregistre une croissance en dessous de son potentiel et que cette situation empêche la création nécessaire d'emplois.

La révision des pratiques institutionnelles est une condition sine qua non pour une politique économique efficace.

L'expérience révèle une absence inquiétante de volonté politique au niveau national en ce qui concerne l'application des recommandations européennes :

- ▶ Le Pacte de stabilité et de croissance a en partie réussi à promouvoir la discipline fiscale mais a également empêché les états membres d'agir contre les ralentissements économiques de façon efficace. Par contre, il n'a pas réussi à empêcher certains pays de faire « cavalier seul » ni à permettre à la Commission et au PE de représenter les intérêts généraux européens.
- ▶ Le manque d'engagement pour la promotion de la croissance / Le manque d'attention porté à la dimension croissance : la coordination en matière de politique économique à travers les Grandes orientations des politiques économiques est un exercice largement théorique avec peu d'implications aux niveaux politiques nationaux.



- ▶ Le processus sous-jacent de la stratégie de Lisbonne (fondé surtout sur la méthode ouverte de coordination) ne permet pas, sous sa forme actuelle, de garantir une mise en œuvre correcte des engagements de l'UE au niveau national.

Fondamentalement, une gouvernance économique plus efficace doit déboucher sur une nouvelle cohérence entre ses trois instruments clés – à savoir le Pacte de stabilité et de croissance, les Grandes orientations des politiques économiques, la Stratégie de Lisbonne – ainsi que sur un renforcement du système interinstitutionnel en soi :

- ▶ Le Conseil doit exister comme organe politique collectif capable de définir sa propre doctrine politique et de la mettre en œuvre de façon coordonnée et cohérente;
- ▶ La Commission doit disposer des instruments nécessaires pour exercer un rôle systématique dans le contrôle des paramètres macroéconomiques et d'orientation en matière de politique économique ;
- ▶ Le Parlement européen et les parlements nationaux doivent être étroitement associés à ce processus politique afin d'en garantir le contrôle démocratique et la légitimité.

1.1.1. PLUS DE CROISSANCE À TRAVERS UNE COORDINATION BUDGÉTAIRE RENFORCÉE

Au centre du cadre de travail de la politique économique se trouvent les Grandes orientations des politiques économiques (GOPE) et le Pacte de stabilité et de croissance (PSC). Il est devenu très clair que le Pacte doit faire l'objet d'une réforme urgente.

Les éléments essentiels d'un projet social-démocrate sont :

- ▶ L'accent sur le long terme – éviter que la dette publique ne finance les dépenses courantes ;
- ▶ L'adaptation aux circonstances nationales – l'action publique doit être promue comme une manière de créer et promouvoir la croissance ;
- ▶ L'objectif d'équité fiscale – l'investissement public comme investissement efficace pour la croissance et les objectifs sociaux.

La récente proposition de la Commission sur la réforme du Pacte de stabilité et de croissance est une bonne initiative puisqu'elle prend en compte les circonstances spécifiques des différents pays et la qualité de leurs dépenses publiques.

Il faut mettre rapidement au point un cadre de travail efficace de surveillance budgétaire, à travers l'adoption vers fin 2005 de la proposition de la Commission sur la réforme du Pacte de stabilité et de croissance.

L'asymétrie actuelle entre une politique monétaire unique et les politiques économiques nationales doit être corrigée. Nous devons rétablir un forum public européen pour les débats budgétaires nationaux. Les budgets nationaux doivent être systématiquement cohérents avec les orientations économiques définies au niveau européen.

Proposition de la Commission au Conseil européen :

- Permettre une harmonisation des agendas budgétaires nationaux avec celui des GOPE – phase de transition de 2005 à 2008
- Demander l'établissement d'un objectif de déficit global pour l'Eurozone, avec le détail par pays selon la situation de chacun dans le cycle économique
- Prévoir la tenue dans les parlements nationaux d'un débat spécifique sur la position de leur pays dans l'économie européenne au début de chaque débat budgétaire.

De plus, la politique monétaire européenne doit tirer parti d'une meilleure coordination des politiques fiscales entre les états membres et par conséquent être capable de réagir aux changements économiques à court terme. En ce qui concerne la politique de taux d'échange, l'Eurogroupe aura son mot à dire dans la définition de la politique de la BCE. Les évolutions monétaires et économiques, comme la croissance relativement faible de l'UE en comparaison avec les autres régions du monde, l'étendue du commerce américain et des déficits budgétaires ou encore la faiblesse du dollar américain, exigent une telle politique, telle que prévue par le Traité.

A partir de là, l'UE arrivera finalement à adopter une position unique au sein des institutions financières internationales.

Une meilleure gouvernance dans les affaires financières :

- En accord avec l'article 111.2 du TCE, proposition de la Commission au Conseil (après consultation avec la BCE) pour formuler des orientations générales en matière de politique de taux d'échange, en accord avec l'objectif de stabilité des prix
- Pour la période 2005-2008 : Proposition de la Commission d'unifier la représentation externe de l'€zone moyennant l'adoption de positions communes qui lient les états membres dans les institutions financières internationales (FMI et Banque mondiale en particulier)
- Pour la période 2008-2013 : Proposition de la Commission d'unifier la représentation externe de l'€zone dans les institutions financières internationales.



1.1.2. DÉVELOPPER L'EUROPE : GARANTIR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE DE LISBONNE ÉQUILIBRÉE

Lorsque la stratégie de Lisbonne a été accordée par le Conseil européen de mars 2000, l'Union européenne a avancé une réponse cohérente à ses problèmes les plus pressants :

- ▶ La mondialisation, qui fait d'une compétitivité aigüe un élément incontestable, en particulier par rapport au progrès technologique ;
- ▶ Le vieillissement de la population en Europe, qui rend nécessaire des taux d'emplois plus élevés et des systèmes de sécurité sociale qui encouragent la productivité et la main d'œuvre ;
- ▶ Et la dégradation de l'environnement, qui exige une politique urgente de lutte contre le changement climatique et le gaspillage des ressources, en même temps qu'elle crée de l'emploi.

L'objectif poursuivi à l'époque (faire de l'UE l'économie de plein emploi et de cohésion sociale la plus compétitive au monde) était juste. Il résultait d'une vision partagée par toute la sociale démocratie européenne, basée sur la conviction que l'action politique doit être entreprise simultanément dans différents domaines. Les réformes économiques, la politique sociale et les considérations environnementales peuvent se renforcer mutuellement et être en synergie, encourageant la création d'emplois et la croissance durable, tandis que la compétitivité devient un important défi à part entière. Ainsi, il faut donner une grande priorité aux politiques basées sur la connaissance en matière de recherche et de développement, d'innovation, d'éducation et de formation.

La stratégie dans son ensemble se définit dans le cadre politique du développement durable. Et elle est assortie d'une date butoir pour l'accomplissement de ses objectifs - 2010. Même si l'Europe avance dans la bonne direction, les progrès sont bien trop lents et la stratégie de Lisbonne ne s'est pas révélée efficace. Bien que ses objectifs recueillent le consensus, l'agenda de Lisbonne est resté en déséquilibre quant à son application.

- ▶ Il existe un déséquilibre institutionnel dans le sens où la libéralisation est décidée par vote à la majorité qualifiée ou dans le cadre des pouvoirs de la Commission, tandis que la plupart des décisions de politiques publiques – sociale, fiscale, budgétaire – requièrent l'unanimité.
- ▶ Il existe trop de priorités, trop d'objectifs, qui sont par ailleurs en déséquilibre puisque la priorité est donnée au marché et à la concurrence plutôt qu'aux progrès technologiques, à l'innovation et à l'emploi.
- ▶ L'UE a avant tout des compétences de coordination et elle a perdu ses objectifs de vue ; il en résulte des pouvoirs flous et un manque de priorités ; elle doit se concentrer sur un nombre limité de priorités ;

Les priorités essentielles doivent être l'accès au marché du travail, surtout pour les couches les plus vulnérables de la population, telles que les jeunes, les femmes, les travailleurs plus âgés et les immigrés, et aussi le renforcement du potentiel de croissance centré sur l'innovation.

Quelle que soit la méthode choisie, les priorités sociales-démocrates doivent être claires et les instruments pour atteindre les objectifs prioritaires doivent être cohérents.

La révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne, prévue pour 2005, constitue une belle opportunité politique pour revitaliser la stratégie et sa mise en œuvre, qui doit être à présent accélérée de façon équilibrée. Changer, édulcorer ses objectifs et son calendrier ne feraient que créer des doutes sur la détermination de l'Union à se moderniser. L'Europe doit viser haut si elle veut renverser la tendance.

Développer l'Europe

Au Conseil européen du printemps 2005, la stratégie de Lisbonne doit devenir un plan d'action concret et ciblé sur cinq ans sur la façon de « Développer l'Europe », avec un détail précis des décisions et des étapes à suivre aux niveaux européen et nationaux, selon le modèle du programme sur le Marché unique de 1992.

(i) **Une approche sur trois piliers** : toute tentative de déséquilibrer et changer la portée générale de l'agenda de Lisbonne, avec ses trois piliers politiques (économique, social et environnemental) qui se renforcent mutuellement, doit être exclue sinon les objectifs de Lisbonne ne seront pas atteints. L'UE doit relever le défi qu'elle s'est donné de créer un climat économique dynamique, en réformant les systèmes de sécurité sociale tout en garantissant une aide sociale aux citoyens, d'encourager l'égalité entre hommes et femmes et de promouvoir le progrès technologique et une utilisation efficace de l'énergie et des autres ressources naturelles de façon à créer plus d'emplois. Il est absolument nécessaire de renforcer le pilier environnemental de façon concrète dans ce processus – la dimension environnementale doit être pleinement reflétée dans les orientations économiques et d'emploi.

(ii) **Financement** : les ressources financières pour mettre en œuvre l'agenda de Lisbonne, tant à travers le budget de l'Union européenne que les budgets nationaux, doivent être garanties. Au niveau de l'Union européenne, la mise en œuvre des perspectives financières doit refléter les priorités établies par la stratégie de Lisbonne. Au niveau national, en respectant le Pacte de stabilité et de croissance, les gouvernements doivent s'assurer que les dépenses publiques sont orientées vers les objectifs de la stratégie de Lisbonne, par exemple pour améliorer les politiques d'éducation nationale et de formation continue, augmenter les investissements publics pour la recherche ou encore appliquer le principe de l'intégration de la dimension du genre dans les budgets nationaux.

(iii) **Axe central** : L'agenda de Lisbonne doit se focaliser sur un nombre limité d'objectifs primordiaux parmi ceux qui ont déjà été définis. Cette série d'objectifs constituerait l'axe central de la stratégie de Lisbonne, sans pour autant que les autres objectifs soient délaissés, puisqu'ils doivent continuer de jouer un rôle essentiel, même s'ils n'intègrent pas le noyau dur de la stratégie. Ces seconds objectifs doivent refléter l'approche existante, qui consiste à favoriser les synergies entre les dimensions économique, sociale et environnementale, et être de nature opérationnelle. Cette approche plus ciblée faciliterait le contrôle politique de la stratégie ainsi que sa diffusion auprès des médias et du public en général, et sur laquelle il est urgent d'insister. La liste préliminaire des objectifs primordiaux pourrait inclure l'objectif de combler les insuffisances de transposition sur le marché intérieur, la R&D, l'éducation permanente, les infrastructures de garde pour les enfants, les risques de pauvreté, la participation au marché de l'emploi de tous les groupes de population et



l'efficacité énergétique. L'objectif de Lisbonne d'arriver à un taux de participation de 60% des femmes sur le marché de l'emploi doit être atteint pour arriver à ce que la justice sociale s'applique aux femmes et pour atteindre le niveau de productivité nécessaire en vue des objectifs de croissance et de compétitivité de Lisbonne.

(iv) **Méthode ouverte de coordination** : La lenteur dans la mise en œuvre de la stratégie ces dernières années montre que la méthode ouverte de coordination n'est pas suffisamment efficace et doit être renouvelée. La révision à mi-parcours doit donc amener une modification de la méthode suivie jusqu'à présent :

- Les états membres doivent développer des plans d'action nationaux, qui doivent être ensuite contrôlés et doivent aussi constituer le fondement d'une plus grande participation des parlements nationaux et de toutes les parties prenantes pour promouvoir un débat politique national sur la mise en œuvre de la stratégie ; ceci permettrait aussi de garantir que les recommandations politiques soient bien plus adaptées aux situations spécifiques de chaque état membre ;
- Mener une campagne d'information efficace partout dans l'UE afin d'informer les citoyens sur l'agenda de Lisbonne et son impact sur leur vie quotidienne ;
- Renforcer le rôle stratégique du Conseil européen de printemps dans la poursuite et la mise en œuvre de l'agenda de Lisbonne. Les réunions de printemps doivent permettre d'avoir plus de marge de manœuvre pour des discussions stratégiques, axées sur l'avenir et doivent se fonder sur :
 - Une utilisation systématique d'un « tableau indicateur » par objectif et par état membre ;
 - Plus d'accent mis sur l'évaluation des progrès ;
 - Une amélioration de la cohérence et de la synergie des instruments politiques disponibles dans chaque domaine.

Last but not least, la réussite du programme d'action pour Développer l'Europe exigera une nouvelle articulation et cohérence entre un Pacte de stabilité et de croissance réformé, les Grandes orientations des politiques économiques, les Perspectives financières et les objectifs du programme Développer l'Europe.

1.1.3. STIMULER LA CONVERGENCE EN MATIÈRE DE POLITIQUE FISCALE

Les différences en matière de politique fiscale ont été accrues avec l'élargissement. Le thème de la convergence des politiques fiscales doit être abordé car une concurrence fiscale injuste représente une menace pour la cohésion de l'UE. Les finances publiques sont diminuées par l'érosion et l'évasion fiscale, et le poids des impôts est donc réorienté vers le facteur de production moins flexible, à savoir le travail, avec un effet négatif sur l'emploi.

Il existe deux grandes tendances : le concept libéral, en faveur de la libre concurrence, qui perçoit les divergences de politiques fiscales comme une base acceptable pour la concurrence ; à l'inverse, le concept social-démocrate estime que la concurrence fiscale entre états membres est un facteur qui mine la solidarité interne et en définitive, l'efficacité économique à long terme. Par conséquent, nous considérons que l'UE doit lutter contre une concurrence fiscale injuste, et donc contre la concurrence sociale, au niveau européen dans le contexte du Marché unique.

Pour garantir un fonctionnement efficace du marché et éviter l'évasion fiscale néfaste aux finances publiques, l'UE a déjà mis en place des initiatives de l'Union européennes relatives à la TVA et à l'impôt sur l'épargne. Pour récolter pleinement les fruits d'un marché unique qui fonctionne efficacement, le temps est venu d'identifier la façon d'établir une approche de l'Union européenne dans le domaine des impôts aux sociétés comme thème prioritaire. Ceci n'implique pas forcément l'introduction d'un taux d'impôt sur les sociétés unique et harmonisé à travers l'UE. Cela n'a pas été nécessaire non plus pour la TVA. A l'instar de cette dernière, un tel système exigerait une approche souple, notamment en termes de périodes de transition et de régimes spéciaux qui doivent être accordés aux états membres et aux secteurs économiques.

Il est urgent maintenant d'œuvrer pour une harmonisation progressive des assiettes de l'impôt national sur les sociétés comme mesure dans la perspective d'un rapprochement des taux d'imposition européenne sur les sociétés.

Ce processus ouvrira la voie à une transformation du système actuel des contributions nationales au budget de l'Union européenne en une ressource de plein droit de l'UE pur les perspectives financières qui doivent être formulées après 2013.

Proposition de la Commission pour 2007 d'harmonisation des assiettes des impôts nationaux aux sociétés.

1.2. Développer une politique de croissance européenne fondée sur la solidarité et la compétitivité

L'UE a tant la capacité que le devoir de créer un environnement économique et politique adéquat pour une croissance soutenue, où les états membres, les régions, les entreprises, les syndicats et les individus tous ensemble participent à la création de ces conditions.



1.2.1. PROMOUVOIR L'INVESTISSEMENT PUBLIC ET PRIVÉ POUR PLUS DE CROISSANCE

L'Europe doit faire face à un problème structurel de faible croissance économique. Les résultats en matière de croissance sont faibles au niveau international, notamment dans la zone euro. Par exemple, comparée à l'économie américaine qui a enregistré une croissance moyenne de 3,3% du PIB durant les dix dernières années, la zone euro n'a enregistré qu'une croissance de 2%. Avec ce taux de croissance, le chômage ne peut être réduit de façon significative, alors que l'expérience nous montre qu'avec des taux de croissance au-dessus de 2%, la création nette d'emplois s'accélère. La croissance faible diminue également le soutien de l'opinion publique aux réformes nécessaires en matière d'économie.

Dans ce contexte, beaucoup d'éléments établissent que l'économie de l'UE a enregistré une croissance bien en deçà de son potentiel, et ce depuis de nombreuses années. Cela veut dire que des millions d'emplois potentiels n'ont pu être créés. Cette tendance est étroitement associée à des niveaux insuffisants d'investissement public et privé. De 4% du PIB au début des années 1970, l'investissement public brut est passé à une moyenne de 2,4% dans la zone euro. De plus, l'investissement public net est probablement près de zéro dans plusieurs pays de l'eurozone et pourrait bien être négatif déjà dans certains. Ce manque d'investissement public – en particulier dans la recherche, l'innovation et les infrastructures de haute technologie – peut être un élément qui contribue à affaiblir la performance de l'Europe en matière de croissance sur le court terme et, surtout, il sape son potentiel de croissance sur le long terme.

L'UE est consciente du défi que constitue le sous-investissement structurel et a commencé à prendre certaines initiatives dans la bonne direction, en particulier à travers l'Initiative européenne de Croissance récemment adoptée par le Conseil européen en décembre 2003. Toutefois, ces mesures restent insuffisantes.

Une telle stratégie doit être formulée comme partie intégrante de la stratégie de Lisbonne 2005 dans le cadre des Grandes orientations des politiques économiques. En particulier, et pour autant que la limite de 3% du déficit ne soit pas mise en danger, les pays qui remplissent déjà les objectifs du Pacte à moyen terme et ont des niveaux acceptables de dette publique doivent pouvoir s'écarter temporairement de la règle du « presque en équilibre ou en surplus » afin de répondre à leurs besoins en matière d'investissements. Il faut encourager les états membres à augmenter progressivement leurs investissements « intelligents » nets dans la recherche et le développement, l'éducation et la formation et dans les infrastructures, et ce de façon coordonnée – comme effort européen commun émanant de tous les états membres – en identifiant les projets d'investissement public nationaux et transnationaux avec un taux de rendement social suffisamment important. Ces efforts nationaux doivent reprendre l'objectif déjà accordé à Barcelone d'allouer 3% du PIB à la recherche. Ils contribueraient de façon significative à la mise en œuvre de l'Initiative européenne de croissance récemment adoptée, ainsi qu'à l'augmentation nécessaire des fonds de l'Union européennes pour financer les objectifs de la stratégie de Lisbonne au niveau européen. Cette approche serait renforcée par une amélioration continue du marché unique et une politique monétaire qui viendrait soutenir la croissance et viserait à maintenir de bas taux d'intérêt.

Cette politique économique proactive et coordonnée pourrait augmenter la moyenne de croissance du PIB de l'UE à 3% durant les cinq prochaines années, par rapport aux prévisions actuelles qui sont grosso modo de 2,3%. Ceci déboucherait sur une création supplémentaire de quelque 4 millions d'emplois pour 2010 et sur une réduction des déficits publics pour la fin de cette période à des niveaux proches de l'équilibre pour l'UE dans son ensemble. Pour arriver à ces résultats, les investissements publics

supplémentaires devraient augmenter progressivement pour atteindre une moyenne totale de 0,3% du PIB à partir de 2007. Ce pourcentage correspond à un investissement additionnel de 10 milliards d'euros par an entre 2005 et 2007, avec le maintien d'un niveau supérieur d'investissements par après. L'UE pourrait ainsi revenir à son niveau d'investissements publics du début des années 90. Par ailleurs, une telle politique créerait un contexte favorable à la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires qui font pour l'instant défaut dans la plupart des états membres.

Une Stratégie européenne de croissance et d'investissement pluriannuelle

Une nouvelle vague d'investissement, combinant des investissements publics accrus de la part de tous les états membres de façon coordonnée sur les cinq prochaines années et des politiques visant à stimuler l'investissement privé, constitue la seule façon de déclencher une croissance nouvelle et plus forte pour l'UE dans son ensemble, et par conséquent de créer plus d'emplois et de meilleure qualité, et de générer ainsi les conditions favorables pour l'investissement privé et la consommation et pour les réformes économiques nécessaires.

1.2.2. L'accent sur la recherche, l'innovation et l'éducation

Le sous-investissement dans l'éducation, la recherche et l'innovation a déjà été souligné. Le lien entre une recherche de bonne qualité et une économie dynamique est clair : en 2002, le Conseil européen s'est fixé l'objectif pour 2010 d'allouer 3% du PIB à la recherche, dont 1% au secteur public. La recherche à l'échelle de l'UE peut offrir de meilleures possibilités que la recherche financée au niveau national. Elle peut avoir un important effet de levier sur le financement privé, stimulant ainsi les initiatives technologiques d'envergure et le développement de pôles européens d'excellence dans des domaines hautement compétitifs tels que les technologies de l'information et de la communication, la biotechnologie et l'aéronautique. La complexité de la recherche et le volume de financement requis augmentant de façon critique, aucun état membre ne peut dégager les fonds minimaux requis s'il agit de façon isolée. Les économies d'échelle existantes au niveau européen deviennent plus significatives et les bénéfices de la collaboration entre spécialistes à travers les frontières deviennent plus clairs.

Ainsi, la part du budget européen allouée à la R&D doit être augmentée, afin de donner l'élan nécessaire à la construction d'un Espace de recherche européen et améliorer la coordination entre les programmes nationaux et appuyer les stratégies régionales de recherche. Le plan d'action d'investissement dans la recherche et le plan d'action pour l'innovation doivent être également utilisés pour contribuer à augmenter cet effort commun. Concrètement, l'UE doit augmenter son soutien aux jeunes chercheurs, afin d'empêcher une « fuite des cerveaux ».



Bien que les compétences de l'Union européenne soient limitées en matière d'éducation, il existe un lien étroit entre les politiques de l'Union européenne et nationales de R&D et d'innovation, et la qualité de nos systèmes d'éducation. Au niveau de l'UE, les programmes de l'Union européenne existants et les objectifs communs en matière d'éducation et de formation doivent pouvoir contribuer plus activement à promouvoir ce lien.

Proposition de la Commission pour le prochain programme cadre de recherche-développement pour doubler les montants financiers dégagés, représentant €40 milliards pour 2007-2013.

Proposition de la Commission permettant de tripler le nombre de bourses de mobilité à disposition pour les chercheurs.

La Commission doit insister sur une adoption rapide de la proposition d'augmenter le nombre d'étudiants bénéficiant du programme Erasmus de 120.000 à 390.000 étudiants pour 2013.

1.2.3. UNE NOUVELLE POLITIQUE INDUSTRIELLE

L'industrie européenne reste un secteur-clé pour la compétitivité et pour un haut niveau d'emplois qualifiés dans l'UE. Il est absolument nécessaire de maintenir une base industrielle forte au sein de l'UE. Même si beaucoup d'emplois ont été perdus dans le secteur industriel – cette diminution est largement compensée par la création d'emplois dans les services – sa productivité a augmenté de 40% durant les deux dernières décennies. Vu la nouvelle division internationale du travail, l'industrie doit passer par une vaste réorganisation afin de rester compétitive. L'UE constitue le niveau pertinent, ensemble avec le niveau national, pour agir et aider l'industrie européenne à anticiper les évolutions de l'économie mondiale et s'y adapter.

Les thèmes relatifs à la division internationale du travail relèvent à présent du volet plus détaillé du positionnement des produits échangés en termes de qualité et de technologie – sur la base de la recherche et de l'innovation – et de la pénétration des nouveaux marchés émergents. L'enjeu pour les années à venir consiste à garantir une transition vers la modernisation et une revalorisation sociale et économique progressive du secteur.

La Commission et donc l'UE doivent contribuer à créer des synergies, des réseaux entre parties prenantes par secteur. Par exemple, un dialogue social sectoriel est nécessaire dans un premier temps afin d'anticiper les changements, comme c'est le cas dans le secteur textile et des chantiers navals. Une approche plus proactive basée sur la politique d'innovation est également nécessaire pour créer de nouveaux avantages compétitifs. Pour les années à venir, l'UE doit disposer d'une série d'objectifs industriels stratégiques, comme c'est le cas avec Galileo.

Dans le cadre des politiques de recherche ainsi que des politiques régionales, l'UE devra maintenir des aides financières substantielles pour appuyer les changements au niveau industriel, sectoriel et régional.

Dans ce contexte, l'industrie européenne doit faire face au phénomène de la délocalisation. Nous sommes pleinement conscients de la grande anxiété que cette question suscite. Ce sentiment est partagé à travers l'Europe, y compris dans les nouveaux états membres. Nous devons l'affronter avec sérieux et démontrer que l'action politique peut effectivement répondre aux changements sociaux et économiques permanents et rapides auxquels l'Europe est confrontée. Les délocalisations constituent le côté obscur de ce processus de changement, frappant les travailleurs et des régions entières, mais elles ne constituent pas une fatalité. L'UE, ensemble avec ses états membres, les entreprises et les syndicats, a la capacité de faire face aux conséquences négatives de ce phénomène : elle peut offrir une réponse globale qui combine les différents niveaux politiques d'action et une série d'instruments décisionnels.

Communication de la Commission sur l'avenir industriel de l'Europe dans les secteurs stratégiques

Dans le cadre établi par les perspectives financières :

- Demande de la part de la Commission d'un budget de 400 millions d'€ pour financer un fond de croissance relative à la politique industrielle et de recherche.
- Demande de la part de la Commission d'un budget de 600 millions d'€ pour financer un fond de réserve de crise externe (pour les crises imprévues) pour les régions qui bénéficient des fonds structurels.

1.3. Promouvoir la cohésion sociale et améliorer la qualité de vie

Pour garantir la cohésion sociale et territoriale, l'UE doit créer les conditions nécessaires à la convergence afin d'empêcher la persistance d'anciennes inégalités et l'émergence de nouvelles.

1.3.1. UN PACTE DE CONVERGENCE RÉGIONALE

La politique de cohésion se fonde sur deux convictions : tout d'abord, l'Union est une communauté fondée sur la solidarité, avec un intérêt commun dans la prospérité entre ses membres ; deuxièmement, les interventions de cohésion stimulent la compétitivité et offrent un bon rendement sur les investissements publics qui résulte de l'amélioration du développement durable au niveau de l'UE. Plus que jamais, il est impératif d'exprimer cette solidarité de l'UE de façon directe et visible vis-à-vis des citoyens.

L'entrée dans l'Union en mai 2004 de 10 nouveaux pays membres, dont les revenus sont bien en deçà de la moyenne européenne, a aggravé les différences de développement entre régions. La politique régionale permet un transfert de ressources des

régions riches aux régions plus pauvres. Elle constitue tant un instrument de solidarité financière qu'une force puissante pour la croissance économique. La politique de cohésion a déjà fait ses preuves en matière d'aide au développement des régions les plus pauvres afin de leur permettre d'atteindre le niveau moyen de prospérité de l'UE. Le défi auquel nous sommes confrontés deviendra encore plus grand dans les années à venir.

Les dépenses courantes prévues jusqu'en 2006 ont été bien en dessous de la moyenne des élargissements antérieurs. Les dépenses futures en matière de cohésion doivent augmenter pour faire face aux besoins des régions et des populations plus vulnérables dans les années à venir. Les actions financées via ces fonds doivent se centrer sur le renforcement des compétences et doivent être accompagnées des mécanismes de contrôle nécessaires. Un défi particulier sera d'aider les régions à anticiper les changements structurels générés par la mondialisation et à s'y adapter.

Dans le cadre établi par les perspectives financières

Engagement de la part de la Commission pour défendre l'objectif de 0,46% du PIB pour la politique de cohésion (conformément à l'accord conclu lors du Conseil européen d'Edimbourg)

1.3.2. PRÉSERVER LES SERVICES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Les services d'intérêt général sont un élément central du modèle social européen. Ils constituent un instrument essentiel pour s'attaquer aux inégalités dans une société fragmentée.

En tant que sociaux-démocrates, nous devons reconnaître que les libéralisations sectorielles menées ces dernières années ont suscité des inquiétudes parmi les citoyens. Ceux-ci ont remis en question la protection de la mission d'intérêt général de ces services (égalité d'accès pour tous, même qualité, coûts peu élevés) ainsi que leur relation avec les règles de la concurrence. La protection de l'intérêt général doit être renforcée tout en garantissant qu'elle ne devienne pas un obstacle à la création d'un marché unique des services.

Le but des libéralisations déjà enclenchées est de permettre aux consommateurs et aux entreprises de l'UE de profiter des économies d'échelle générées par le marché unique. Mais l'approche sectorielle existante n'a pas encore fait pleinement ses preuves aux yeux des citoyens ordinaires. Nous devons répondre aux préoccupations des citoyens et le récent Livre blanc de la Commission sur les services d'intérêt général est un pas dans la bonne direction. En anticipation du traité constitutionnel, qui fournit le fondement juridique nécessaire, l'adoption d'une loi-cadre pourrait notamment garantir que la future directive sur les services ne porte pas préjudice aux services d'intérêt général ni à leur mission, facilitant ainsi le consensus politique en faveur de cette directive.

Proposition de la Commission pour une Charte des services d'intérêt général qui doit ouvrir la voie à une loi-cadre européenne : inclusion des principes généraux d'égalité d'accès, qualité du service, financement des obligations du service public.

1.3.3. RÉPONDRE AUX ANCIENNES ET AUX NOUVELLES EXIGENCES SOCIALES

Les changements rapides des conditions de la concurrence internationale conduisent à une nouvelle division du travail qui nous affecte tous. Ses bénéfices s'étendent partout mais accompagnée d'une croissance faible, elle peut déboucher sur le chômage et l'exclusion. Dans ce contexte, l'UE doit anticiper et accompagner les changements futurs : c'est l'essence même du modèle européen de cohésion sociale et de croissance économique. La promotion de la qualité est centrale dans cette approche : le plein emploi et la qualité du travail, la qualité de la protection sociale et la qualité des relations industrielles.

L'Union doit s'adapter au changement, en être l'instigateur et l'absorber. En relevant de façon dynamique ces défis, l'Agenda pour la politique sociale constitue la feuille de route de l'Union pour une politique et une action dans le domaine de l'emploi et de la sphère sociale, comme partie intégrante de l'ensemble de la stratégie de Lisbonne. En combinant la législation, la méthode ouverte de coordination et le dialogue social, ainsi qu'avec le soutien du budget européen, l'agenda constitue l'instrument de la modernisation du modèle social européen. Cet élément est particulièrement important dans le cas des nouveaux états membres, où la lutte contre l'exclusion sociale et l'accompagnement des groupes sociaux vulnérables constituent un plus grand défi, où l'état providence et les services sociaux sont moins développés que dans les vieux états membres.

L'Agenda pour la politique sociale doit aider l'Europe à atteindre son plein potentiel en renforçant la politique sociale comme facteur de production et en abordant le problème des coûts de la politique non sociale. L'UE doit fournir le cadre réglementaire adéquat pour créer une situation équitable pour les entreprises et les travailleurs, en établissant des normes sociales adéquates et en consolidant les droits fondamentaux. L'action de l'UE doit aussi servir de catalyseur en facilitant la définition et la mise en place de mesures de réforme par les états membres sur leur marché de l'emploi respectif et dans leurs politiques sociales. En tant que telle, cette action permet des évolutions politiques importantes avec des moyens financiers modestes. L'UE constitue également le niveau le plus approprié pour promouvoir avec succès le dialogue social, tel qu'il est prévu par le Traité.

Afin de faire face aux nouveaux défis communs à tous les états membres, en particulier pour les nouveaux, et de gérer le changement dans le cadre de l'élargissement, la mondialisation, le vieillissement de la population et l'inégalité persistante entre hommes et femmes, l'Agenda pour la politique sociale doit être davantage renforcé.

L'accès au travail doit être amélioré à travers la formation continue et la promotion de la flexibilité dans la sécurité, en appliquant les lignes directrices européennes pour l'emploi et les objectifs communs en matière de formation continue ; les systèmes de protection sociale doivent être réformés afin de garantir leur durabilité sur le long terme, plus précisément en mettant en œuvre les objectifs communs pour la réforme des systèmes de pensions.



Des politiques plus actives d'inclusion sociale doivent répondre à tous les problèmes de discrimination y compris celui des immigrés, plus précisément en mettant en œuvre les plans d'action nationaux d'inclusion sociale. Dans ce cadre, le soutien au développement du secteur non lucratif de l'économie dite sociale peut contribuer à répondre aux demandes croissantes et aux exigences sociales, et peut également libérer le potentiel de création d'emplois dans ce secteur encore inexploité.

L'UE doit intensifier sa capacité à répondre aux changements en cours, en particulier le vieillissement de sa population. Le défi consiste à adapter le modèle social européen, au-delà des différences entre les approches nationales, afin de faire face efficacement à ce changement – par rapport au système national de pensions et de santé, aux systèmes et programmes de formation et de formation tout au long de la vie afin d'encourager un vieillissement actif, ainsi qu'aux services sociaux.

Dans son dernier rapport de printemps, la Commission appelle à l'établissement de Partenariats européens pour le changement, mécanismes tripartites visant à identifier les défis communs et à fournir des réponses adéquates pour contrôler le changement. Les conventions collectives tendent à couvrir un ensemble de plus en plus vaste de thèmes, au-delà des thèmes classiques liés aux salaires et au temps de travail, et sont en train d'évoluer vers la création d'instruments pour anticiper et gérer le changement. Ces partenariats doivent également trouver des réponses aux questions liées à la nouvelle division internationale du travail qui résulte de la mondialisation, avec une perspective particulière de secteur par secteur.

L'UE doit également renforcer sa capacité à contrôler le respect des règles de responsabilité sociale des entreprises (RSE) par les multinationales actives et/ou basées dans l'UE. Un mécanisme de contrôle efficace fondé sur une approche régulatrice flexible doit être mis en place dans un cadre européen. La meilleure façon de le faire serait de mettre au point un label RSE de chaîne de production pour donner au public des informations fiables sur le comportement des multinationales d'une certaine envergure basées dans l'UE ou actives au sein de l'Union. La responsabilité de l'évaluation et de l'appellation RSE relèverait de la Commission européenne, le travail devant être mené par une agence RSE. Parmi les critères d'évaluation à prendre en considération, il faut faire valoir le respect des conventions internationales comme la charte des droits de l'homme de l'ONU ; les normes fondamentales en matière de travail de l'OIT et les lignes d'orientation de l'OCDE, les critères en matière de corruption, les principes de commerce équitable, et les normes environnementales (EMAS II).

Proposition de la Commission pour une révision de la directive sur les comités d'entreprise, afin de renforcer les dispositions en matière d'information et de consultation et leur permettre de discuter de la stratégie de l'entreprise sur une base annuelle, à la lumière des évolutions prévisibles.

Proposition de la Commission pour une révision de la directive sur l'hygiène et la sécurité sur le lieu de travail qui élargit la portée de la directive afin d'y inclure la protection contre la violence sur le lieu de travail et le développement de maladies professionnelles, y compris le stress.

Proposition de la Commission pour une révision de la directive sur le temps de travail afin d'éliminer progressivement la clause d'exemption.

La Commission doit garantir l'adoption rapide de la proposition de directive sur les travailleurs temporaires afin d'équilibrer la flexibilité par la sécurité en évitant de créer un marché du travail discriminatoire.

Proposition de la Commission d'une directive qui vise à l'adoption d'une carte professionnelle européenne qui donne droit à une formation continue et à la reconnaissance mutuelle des expériences professionnelles dans l'UE.

Communication de la Commission sur les défis communs posés par le vieillissement de la population dans la société.

La Commission doit appuyer l'ouverture d'un dialogue social au niveau européen afin d'anticiper et accompagner les restructurations des entreprises : discussion tripartite sur l'évolution sectorielle et mesures appliquées au niveau de l'Union européenne (comme GHN textile ou LeaderShip).

Proposition de la Commission afin d'imposer une évaluation obligatoire par une agence indépendante des pratiques sociales et environnementales des multinationales actives et/ou basées dans l'UE de plus de 5000 employés établies au moins dans 3 états membres, selon les dispositions RSE.

Proposition de la Commission pour un cadre juridique pour les entreprises de l'économie sociale, englobant l'établissement d'une représentation horizontale de l'économie sociale et une structure inter-service dans la Commission.

Communication de la Commission sur l'augmentation de l'efficacité de la MOC rationalisée sur la Protection sociale et l'inclusion sociale (notamment par une transparence accrue, la mobilisation de tous les acteurs pertinents, l'inclusion d'indicateurs orientés sur le rendement).

Communication de la Commission sur la dimension internationale accrue et organisée du travail dans l'économie parallèle et la fraude sociale, et sur la promotion de l'immigration professionnelle transfrontalière internationale.

1.3.4. LUTTER CONTRE LA DISCRIMINATION SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Plusieurs initiatives législatives et non-législatives ont été prises au niveau européen et national pour lutter contre la discrimination. Toutefois, il reste encore beaucoup de chemin à faire pour éradiquer la discrimination sous toutes ses formes sur le lieu de travail. En dehors du lieu de travail, ce processus n'a pas vraiment commencé.



Toutes les formes de discrimination (sur la base du sexe, du handicap, de la race, de l'âge, de l'orientation sexuelle, de la religion ou croyance) doivent être éliminées sur le lieu de travail par la pleine application des directives de l'article 13. Il faut revoir et analyser la manière dont s'opère la discrimination. En particulier, il faut procéder à une évaluation pan-européenne de la sous-représentation de certains groupes sur le lieu de travail et des différences persistantes de salaires qui affectent ces groupes. Cette révision doit déboucher sur la formulation de recommandations pour que les états membres respectent leurs engagements en matière de législation anti-discriminatoire.

Proposition de la Commission pour demander une révision de la mise en œuvre des normes anti-discriminatoires sur le lieu de travail.

1.3.5. GARANTIR LA PRISE EN COMPTE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

L'intégration transversale du critère d'égalité des chances ou mainstreaming, c'est-à-dire, la prise en compte systématique de l'impact des initiatives politiques sur l'égalité entre hommes et femmes, doit être garantie dans toutes les politiques. Il faut arriver à une plus grande prise de conscience et une meilleure application de cette approche dans les trois grandes institutions européennes dans leur politique de développement ainsi qu'au sein des gouvernements des états membres.

Le budget de l'Union européenne doit également être strictement soumis aux conditions du mainstreaming. En particulier, cela signifie que les lignes budgétaires doivent être évaluées sur la base de leur impact sur l'égalité entre hommes et femmes et de leur potentiel pour réduire les inégalités entre eux.

Si l'UE respecte ses engagements sur ces deux points – le mainstreaming et l'établissement du budget – et lorsqu'elle le fera, nous auront fait un pas décisif dans le sens de l'objectif d'égalité entre hommes et femmes.

Proposition de la Commission pour une nouvelle législation européenne, qui porte sur tous les domaines de la discrimination basée sur le sexe en dehors du domaine de l'emploi.

Proposition de la Commission pour l'établissement d'un cadre juridique pour la prévention de la violence contre les femmes

Proposition de la Commission pour la création d'un poste de médiateur européen sur les questions d'égalité et les questions relatives à la politique d'égalité des chances

OBJECTIF DEUX : UN ENVIRONNEMENT SÛR ET PROTÉGÉ : UN DROIT POUR LES CITOYENS EUROPÉENS, UNE RESPONSABILITÉ MONDIALE

Les pressions et les contraintes auxquelles sont soumises les ressources naturelles ont augmenté de façon considérable durant les 50 dernières années. La population mondiale a plus que doublé et la croissance de l'économie mondiale s'est multipliée par sept. L'utilisation de combustible fossile a quadruplé, causant une augmentation des émissions de carbone qui dépasse la capacité d'absorption de la nature, et créant l'effet de serre. Dans trop de régions du monde, les arbres sont abattus plus vite qu'ils ne peuvent se régénérer et les espaces verts se transforment en déserts. Dans trop de mers, les poissons sont pêchés plus rapidement qu'ils ne peuvent se reproduire. Dans trop de régions, l'érosion du sol dépasse la formation de sol nouveau. Tandis que la demande mondiale d'eau a augmenté de façon vertigineuse, les puits sont en train de se tarir et les nappes phréatiques diminuent. Les rivières s'assèchent au détriment de la faune et des écosystèmes.

Les nouvelles technologies, qui ouvrent des possibilités d'augmentation des richesses sans précédent et d'une meilleure qualité de vie, impliquent souvent aussi des risques nouveaux et complexes. Par conséquent, nous avons besoin de nouvelles normes, de nouvelles règles et de nouvelles pratiques de gouvernance qui soient à la hauteur de cette complexité.

La plupart des défis environnementaux émergents ne peuvent être relevés sans une action résolue au niveau international. Ainsi, l'Union européenne doit consolider son rôle comme acteur mondial de premier plan, engagé en faveur des principes de la solidarité intra et intergénérationnelle et de la méthode du multilatéralisme, afin d'atteindre un développement durable tant au niveau national qu'international.

De plus, les pays riches ont une responsabilité particulière et doivent être en tête du mouvement en faveur d'une production et de comportements de consommation durables, non seulement parce que, en termes relatifs, ils contribuent dans une plus grande mesure à générer les problèmes écologiques, mais aussi parce que « montrer l'exemple » est la seule manière de mener la bataille de façon crédible et efficace sur la scène internationale.

Proposition de la Commission de doubler l'objectif d'énergie renouvelable pour 2020 de 6% à 12%.

2.1. L'environnement comme bien public

L'environnement est le bien commun le plus remarquable et la politique environnementale est une politique de l'Union européenne essentielle. Toutefois, la dimension environnementale est transversale et par conséquent, elle est sous-jacente à toutes les politiques. Il convient de souligner la façon dont ces besoins environnementaux sont pris en compte dans les politiques fondamentales de l'UE :

2.1.1. POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

Le 26 juin 2003, les ministres de l'agriculture de l'UE ont adopté une réforme fondamentale de la politique agricole commune (PAC). A l'avenir, la grande majorité des subventions sera payée indépendamment du volume de production. Ces nouveaux « paiements agricoles uniques » sont liés au respect des normes environnementales, de sécurité alimentaire et de bien-être des animaux vivants ainsi que de la condition préalable de maintenir toutes les terres de culture dans de bonnes conditions agricoles et environnementales (« conformité transversale »). Plus d'argent encore sera à disposition des agriculteurs pour les programmes environnementaux, de qualité ou de bien-être des animaux vivants moyennant la réduction des paiements directs aux exploitations plus grandes. Par conséquent, le pilier du développement rural a été renforcé. Le développement rural promeut l'adaptation des agriculteurs et de la communauté rurale à travers l'Union aux nouveaux besoins de l'économie rurale, tout en mettant l'accent sur des critères de référence de haut niveau en matière d'environnement et tout en portant une attention particulière aux régions moins développées de l'Union.

La Commission devra s'assurer que ces mesures sont appliquées de façon efficace par les états membres. Cette réforme ambitieuse exigera des mesures d'adaptation pour garantir plus d'équité dans l'allocation des aides directes et elle implique de renforcer les mesures de protection de l'environnement sur la base d'études d'impact sur la durabilité.

Proposition de la Commission d'élargir la liste des directives de protection de l'environnement établissant les conditions pour l'attribution de subventions directes (sur la base du principe de conformité transversale).

Proposition de la Commission pour fixer un plafond pour les subventions directes à 300.000 € par exploitation agricole.

2.1.2 TRANSPORTS ET RÉSEAUX TRANS-EUROPÉENS

L'augmentation des transports, en particulier des transports routiers, constitue une menace – sur le court terme – pour l'équilibre environnemental. Il faut continuer à encourager la transition des modes de transport routier vers des modes de transport plus durables d'un point de vue environnemental. Le développement de réseaux de transport efficaces est un élément primordial pour une économie performante. Les gains de compétitivité dans d'autres secteurs peuvent être perdus si l'infrastructure se retrouve bloquée par des problèmes tels que les embouteillages.

L'action pour promouvoir l'inter-modalité doit s'attaquer au problème d'encombrement des routes dans les goulets d'étranglement transfrontaliers à travers l'Europe. Pour relever ce défi, la Commission doit lancer un programme d'investissements dans les infrastructures, en mettant l'accent sur les besoins des pays de l'élargissement.

L'infrastructure peut être financée par les autorités publiques et les citoyens, et les ressources financières ainsi recueillies pourront être attribuées à des modes de transport durables.

Proposition de directive de la Commission sur l'évaluation de l'infrastructure à son prix réel (y compris les coûts environnementaux) afin d'engager des ressources dans des investissements pour des modes de transport durables (cfr Livre blanc de la Commission 2001).

Lancer un programme d'investissement dans les infrastructures (réseaux trans-européens) : proposition de la Commission identifiant 10 jonctions de trafic ferroviaire et trois autoroutes maritimes.

Proposition de la Commission visant à faire en sorte que 90% des Européens soient connectés à l'Internet à haute vitesse via les programmes de RTE (réseaux trans-européens) et les fonds structurels.

2.1.3 RÉGLEMENTATION INDUSTRIELLE

La législation européenne doit trouver un équilibre entre le besoin de garantir la protection sociale, environnementale et du consommateur et le renforcement de la compétitivité au niveau européen. Il faut donc arriver à une meilleure réglementation en évaluant la pertinence et le contenu des propositions législatives sur la base d'études objectives de détermination de l'impact.

Les activités industrielles doivent être réglementées par des normes environnementales et sanitaires strictes. Dans le cas des produits chimiques, il faut trouver un équilibre pour pouvoir tirer parti des produits chimiques sans mettre en danger la santé des citoyens, l'environnement et l'intérêt légitime de l'industrie européenne. Le programme REACH adopté par la Commission et qui aspire à une gestion plus responsable des risques liés aux produits chimiques devra être évalué dans cette perspective.

Proposition de la Commission sur les lignes directrices des études réglementaires d'évaluation de l'impact dans le cadre de l'accord interinstitutionnel pour une meilleure législation.

Action déterminée par la Commission afin d'obtenir l'adoption du programme REACH pour 2006, tout en garantissant que la proposition de la Commission ne soit pas édulcorée.

2.1.4 PROMOUVOIR LE PROTOCOLE DE KYOTO

L'UE doit continuer de jouer un rôle de premier plan au niveau international dans la gestion des changements climatiques. Avec son système d'échange des droits d'émissions, l'UE a pris la tête dans la définition de moyens rentables pour atteindre des objectifs ambitieux de réduction des émissions. Pour l'instant, le système d'échange des droits d'émissions couvre une série limitée d'activités industrielles, représentant quelque 12.000 installations, qui, à elles seules, produisent près de la moitié des émissions européennes de CO₂. D'autres secteurs produisent également des gaz à effet de serre : au sein de l'UE, le transport est responsable de 21% des émissions de gaz à effet de serre de l'UE, les ménages et les petites entreprises de 17%, et l'agriculture de 10%. Ainsi, les états membres peuvent et doivent prendre les mesures nécessaires pour réduire les émissions dans ces secteurs.

Les programmes doivent être élargis à d'autres secteurs, en particulier aux transports, à la lumière des expériences faites sous le présent système.

Proposition de la Commission visant à étendre les droits d'émissions de gaz à effet de serre aux secteurs du transport et de la construction pour la période allant de 2013 à 2017.

2.1.5 UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Pour atteindre l'objectif du développement durable, nous devons changer davantage nos modes de production et de consommation. En effet, si ces derniers devaient être le modèle de développement à l'échelle mondiale, ils mettraient notre planète en péril. Le PSE plaide en faveur d'une société qui consomme de façon raisonnable, équitable et responsable. L'utilisation et la production d'énergie doivent être plus efficaces. Les éco-technologies doivent être développées plus avant et renforcées.

Il faut veiller à ne pas exporter les risques industriels et les problèmes climatiques vers les pays en développement. Un effort mondial doit être fourni pour s'assurer que les normes environnementales moins contraignantes de certains pays n'encouragent la délocalisation des entreprises vers ceux-ci.

Les acteurs économiques, et en particulier les sociétés transnationales, doivent prendre en compte l'impact de leurs activités sur l'environnement. C'est là une dimension essentielle du contrôle de l'application du concept de responsabilité sociale des entreprises.

Proposition de la Commission de revoir la directive sur les conseils d'entreprise européens afin d'y inclure un débat annuel et l'adoption d'un rapport par l'Assemblée générale des actionnaires sur une stratégie de développement durable de l'entreprise et sur le respect des normes environnementales par la société mère et par ses sous-traitants (à la lumière de l'évaluation RSE par une agence indépendante).

2.2 Sécurité alimentaire et droits des consommateurs

L'émergence de crises de sécurité alimentaire a récemment mis en relief les limites d'un modèle où l'activité économique prime les autres dimensions. Le développement durable passe par la garantie de la sécurité alimentaire et sanitaire. De plus, si nous voulons que les citoyens adoptent des comportements de consommation responsables, il faut que les autorités défendent leurs droits de consommateurs.

2.2.1. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La législation européenne en matière de sécurité alimentaire a été établie progressivement afin de coïncider avec le domaine de la production alimentaire, qui a énormément changé depuis la signature du Traité de Rome. A cette époque, la grande préoccupation des institutions était de produire assez de nourriture pour sustenter la population européenne.

Après les récentes frayeurs alimentaires (dioxine, ESB, listériose), la Commission a lancé une réforme radicale du système de sécurité alimentaire avec une approche « de la ferme à la table » qui couvre tous les secteurs de la chaîne alimentaire, y compris la production de fourrage, la production primaire, le traitement alimentaire, la conservation, le transport et la vente au détail.

L'Autorité européenne de sécurité des aliments, établie en 2002, joue un rôle essentiel dans l'évaluation des risques posés par les nouvelles denrées alimentaires et propose des recommandations aux institutions européennes sur tous les aspects scientifiques de la production des produits alimentaires et de fourrage, leur traitement et leur commercialisation.

Les producteurs de fourrage et opérateurs alimentaires ont la responsabilité fondamentale de garantir la sécurité alimentaire, tandis que les états membres doivent assurer la surveillance et le contrôle de ces opérateurs et la Commission doit tester l'efficacité des capacités et mécanismes de contrôle des états membres à travers des audits et des inspections.

Proposition de la Commission pour l'organisation par les services de la Commission d'un contrôle sur la mise en application des contrôles par les agences nationales de sécurité alimentaire.

2.2.2 DROITS DES CONSOMMATEURS

Le renforcement des droits des consommateurs, leur prospérité et leur bien-être sont des valeurs fondamentales de l'UE, comme le reflètent les politiques et les lois déjà existantes au niveau européen. Avec une libre circulation des produits et des services au sein du marché intérieur, offrant aux consommateurs plus de choix et une diversité des prix, la santé et la sécurité des citoyens européens deviennent des valeurs essentielles qui doivent être protégées par une intervention de l'UE.

L'action de l'UE exige également de garantir que les intérêts économiques des consommateurs soient protégés de façon adéquate et que les consommateurs aient un plein accès à l'information dont ils ont besoin pour faire leurs choix en toute connaissance de cause.

Les objectifs généraux fondamentaux des politiques et législations européennes visent à atteindre un niveau commun de protection élevée des consommateurs pour garantir l'application efficace des règles de protection du consommateur et la participation adéquate des organisations de consommateurs dans toutes les politiques de l'UE.

Ces trois objectifs sont appliqués à travers des actions qui feront l'objet de révisions périodiques. Ils sont donc essentiels pour que l'UE crée et maintienne la confiance des consommateurs tout en garantissant le respect de leurs droits à travers tous les états membres.

2.3.3 SÉCURITÉ SANITAIRE

La citoyenneté européenne va au-delà des droits des consommateurs et des travailleurs. Jusqu'à présent, l'UE a sous-estimé son potentiel d'action en faveur de la protection des besoins et des droits fondamentaux des individus. La santé doit devenir une plus grande priorité à l'avenir.

Bien que les compétences de l'UE soient limitées dans ce domaine, l'Union dispose d'une marge de manœuvre pour améliorer la coopération entre états membres. En tant que sociaux-démocrates, nous ne pouvons accepter que l'UE ait défini plus de lois pour la sécurité des animaux et des biens que pour celle de ses citoyens.

Proposition de la Commission de mettre en place une disposition légale pour mettre sur pied un système de biosurveillance européen permanent et harmonisé pour contrôler dans un premier temps la santé de 50.000 enfants dans 100 villes à travers l'UE.

Proposition de la Commission pour un programme de surveillance des maladies transmissibles par l'homme.

Proposition de la Commission afin de créer une Agence de surveillance sanitaire avant 2006.

OBJECTIF TROIS : UNE EUROPE DE LA LIBERTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Il y a cinq ans, personne n'aurait pu anticiper les progrès accomplis durant les cinq dernières années dans un domaine politique qui reste extrêmement sensible et si étroitement lié à la souveraineté nationale. Le défi pour les années à venir est de se lancer dans une nouvelle étape avec une attention particulière pour les citoyens et leurs besoins, en particulier lorsqu'il s'agit de combattre le crime organisé à l'échelle internationale. Ce travail devra se faire dans le contexte de l'élargissement, en prenant en compte le nouveau cadre institutionnel et les nouvelles perspectives financières.

L'objectif clé, qui est de garantir la sécurité des citoyens, devra être poursuivi dans le plein respect des droits fondamentaux. Pour répondre aux attentes des Européens, il est impératif que la législation européenne soit correctement appliquée au niveau national.

D'un point de vue institutionnel, avant la ratification et l'entrée en vigueur du traité constitutionnel, nous devons utiliser pleinement les possibilités offertes par le traité de Nice, qui permet d'élargir le nombre de thèmes qui doivent être couverts par la codécision et décidés à la majorité qualifiée.

3.1. Protéger les libertés civiles tout en faisant face aux anciennes et nouvelles menaces

3.1.1. PROMOUVOIR LES DROITS FONDAMENTAUX

Pour faire face aux nouvelles menaces et affronter le sentiment croissant d'insécurité, il faut un engagement clair en faveur des droits fondamentaux et des libertés civiles. Nous croyons fermement dans la démocratie. La lutte contre le terrorisme et le crime organisé requiert l'utilisation pleine de tous les instruments disponibles en conformité absolue avec nos principes démocratiques. Cela signifie qu'il faut rejeter l'approche sécuritaire qui amènerait à sacrifier les droits et libertés fondamentaux. En même temps, l'Europe doit être plus active dans la promotion d'une culture de la liberté assortie de responsabilité tant au niveau interne que mondial. La non discrimination, le dialogue renforcé entre les différentes nationalités et cultures, et la pro-





motion de la tolérance restent des points prioritaires à l'ordre du jour des sociaux-démocrates. Nous ne pourrons gérer l'avenir si nous ne réussissons pas à approfondir la compréhension mutuelle, le respect et la tolérance au sein de l'UE élargie.

La promotion des droits fondamentaux, la transparence, la responsabilité démocratique font partie de la lutte contre les menaces auxquelles nous sommes confrontés. L'Agence des droits fondamentaux qui doit être mise sur pied, l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme et une action plus systématique contre le populisme, le racisme et la xénophobie constituent nos grandes priorités pour les années à venir. Cet agenda devra être mis en pratique de façon volontariste par la Commission, en garantissant une étroite collaboration entre les différents Commissaires concernés.

Proposition de la Commission pour une directive qui établit l'Agence européenne des droits fondamentaux.

Proposition de la Commission pour que l'UE adhère à la Convention européenne des droits de l'homme lors de l'entrée en vigueur du Traité constitutionnel.

3.1.2. GARANTIR LE CONTRÔLE AUX FRONTIÈRES EXTÉRIEURES

La lutte contre le terrorisme restera un des points essentiels à l'ordre du jour, avec un effort particulier à fournir en matière d'échange de renseignements. Dans le court terme, il faut donner la priorité aux conséquences du terrorisme, à la lutte contre son financement et à la protection des infrastructures d'importance stratégique. Bien sûr, ceci doit s'accompagner d'un objectif à long terme, et qui consiste à s'attaquer aux causes fondamentales du terrorisme. Il faut exploiter pleinement les systèmes Eurojust et Europol.

Un autre défi dans la consolidation d'un espace de liberté, de sécurité et de justice est de garantir une gestion intégrée des frontières extérieures. Il faut une action avec et dans les pays tiers d'origine et de transit, en parallèle avec une coopération en matière de gestion de l'immigration, de contrôle et de surveillance des frontières extérieures et de contrôle à l'intérieur du territoire.

Au sein de l'Europe, la lutte contre la violence à l'encontre des femmes doit se faire à un niveau paneuropéen. Certains états membres, comme l'Espagne, sont en train de prendre de l'avance dans ce domaine. Le reste de l'Europe doit suivre ce pays dans cette voie.

Le développement du système d'information Schengen de la deuxième génération sera l'un des thèmes les plus importants pour les deux prochaines années et sera une condition sine qua non pour lever les frontières avec les nouveaux états membres.

Proposition de la Commission pour la mise en application de la décision d'établir l'Agence européenne de contrôle aux frontières extérieures pour la fin 2005.

Proposition de la Commission de créer un organe européen de Gardes aux frontières.

Proposition de la Commission sur la protection des données personnelles dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Proposition de la Commission d'élaborer une convention internationale de lutte contre les délits financiers et l'évasion fiscale afin de codifier les pratiques déjà existantes mises au point dans le cadre du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux de l'OCDE.

3.1.3. Renforcer la coopération judiciaire

La coopération judiciaire en matière civile et commerciale, basée sur le principe de la reconnaissance mutuelle, est l'une des grandes réussites dans le développement de la politique de Justice et affaires intérieures. Ce domaine a un impact direct sur la vie quotidienne des citoyens et des entreprises. De nouveaux efforts sont à présent nécessaires dans le domaine du droit de la famille et de l'exécution des jugements des tribunaux.

En ce qui concerne la coopération judiciaire sur les affaires criminelles, sur la base du principe de la reconnaissance mutuelle, l'assistance mutuelle doit être renforcée et des progrès doivent être faits en matière d'exécution des jugements des tribunaux. Une mise en œuvre efficace des instruments déjà adoptés, tels que le mandat d'arrêt européen, sera cruciale pour des progrès futurs. La création d'un casier criminel européen sera un pas essentiel. L'identification de garanties procédurales communes jouera un rôle-clé en ce sens, non seulement en faisant la promotion de la dimension des droits de l'homme dans le domaine de la justice mais aussi en créant les conditions nécessaires pour une confiance mutuelle et par conséquent une reconnaissance mutuelle. Finalement, certaines mesures d'harmonisation seront encore nécessaires pour une lutte plus efficace contre le crime transfrontalier.

Proposition de la Commission de créer des garanties de procédures pénales européennes communes et minimales

3.2. Gérer l'immigration comme une opportunité réciproque

Les thèmes liés à l'immigration constitueront un axe essentiel de l'agenda politique pour les années à venir. Nous sommes en faveur de la mise en œuvre des mesures déjà adoptées pour lutter contre le trafic des êtres humains et l'immigration clandestine. Toutefois, nous croyons qu'une politique ferme pour l'immigration légale est également requise, surtout si elle coordonne au niveau européen les politiques d'admission légale sur le territoire à des fins économiques.

Nous avons besoin de plus de transparence sur les chiffres réels de l'immigration légale et afin de coopérer avec les pays tiers dans la définition d'instruments juridiques pour tous ceux qui veulent venir en Europe pour travailler et que nous pouvons réussir à intégrer dans nos sociétés. L'Europe a besoin d'immigrés et nous devons reconnaître que nos citoyens seront prêts à accepter ce fait si nous réussissons à démontrer qu'il est possible de réguler l'admission d'immigrés économiques, tout en luttant contre l'immigration clandestine qui perturbe notre marché du travail, et que nous sommes déterminés à poursuivre une politique d'intégration basée sur un dosage équilibré entre le respect de la diversité ethnique, culturelle et religieuse et le respect des valeurs et principes de nos sociétés démocratiques (droits fondamentaux, état de droit, égalité entre hommes et femmes, caractère laïque de notre état).

L'Union européenne restera une région d'immigration dans le futur, mais une immigration qui est légale, gérée de façon adéquate dans le respect des capacités des marchés du travail européens, et qui passe par un processus d'intégration réussi. C'est pourquoi il faut une nouvelle approche européenne de l'immigration, qui combine une politique d'immigration basée sur des quotas et des politiques d'intégration actives et efficaces basées sur une perspective de « droits et de devoirs ». La capacité de l'UE à intégrer les immigrés légaux et à les aider à devenir des citoyens européens adhérant pleinement aux valeurs démocratiques de l'UE, avec des droits et des devoirs égaux, est cruciale pour notre cohésion sociale et notre prospérité économique. L'élément-clé d'une politique d'intégration réussie est la reconnaissance d'un statut citoyen des immigrés légaux, comprenant leur participation dans la vie publique des pays d'accueil. Dans le cadre de l'UE, les états membres pourraient élaborer une liste commune de conditions minimales aux immigrés (respect des droits fondamentaux, exigences linguistiques, ...) basées sur une approche de droits et de devoirs.

Proposition de la Commission pour une coordination des politiques d'admission des immigrés économiques comme étape en vue de l'établissement de quotas d'immigration légale au niveau européen.

Proposition de la Commission pour des principes communs et un échange de meilleures pratiques sur l'intégration des immigrés dans nos sociétés, y compris un soutien financier de l'Union européenne.

Proposition de directive pour harmoniser les permis de résidence et les documents de voyage pour les immigrés légaux.

3.3. Protéger le droit d'asile

Les fondements d'un Système européen commun d'asile sont à présent en place grâce à l'établissement de normes minimales en la matière, mais il reste encore beaucoup à faire pour l'établissement d'un véritable système commun, qui définisse un statut uniforme et une procédure commune.

Il est important de défendre le droit d'asile, dans le plein respect de la Convention de Genève. Ce droit ne peut être fonction de la capacité d'absorption du nombre de réfugiés, tant que les abus peuvent être limités moyennant des procédures d'évaluation nationales rapides et efficaces et une coopération étroite entre les administrations publiques nationales au sein de l'UE.

En coopération étroite avec le Haut Commissariat aux réfugiés des Nations Unies, nous devons développer une stratégie visant à octroyer une protection dans les régions d'origine à toutes les personnes qui ont besoin d'une protection internationale aussi rapprochée que possible et au plus tôt. Cette approche ne peut être envisagée que comme complément de l'obligation absolue des pays européens de protéger ceux qui sont des réfugiés et demandeurs d'asile véritables et qui présentent des demandes sur le territoire de nos états membres.


Proposition de la Commission pour la création pour 2010 d'un système commun d'asile au niveau européen basé sur le principe du « guichet unique » dans les états membres ainsi que dans les pays tiers.

3.4. Promouvoir la diversité culturelle

La mondialisation a des nombreux visages. L'ouverture des marchés accélère la diffusion de valeurs et de différents modèles de société. Elle peut promouvoir la paix en aidant les personnes à apprendre les unes des autres. Par contre, l'un des côtés obscurs de la mondialisation dans ce contexte est le risque d'uniformisation culturelle qu'elle recèle. Par conséquent, la garantie des libertés individuelles et civiles est à présent intrinsèquement liée à la garantie du maintien de la diversité culturelle.

La libéralisation du commerce et ses instruments juridiques (accès au marché, la concurrence, etc.), combinés au développement de technologies de la communication et de l'information, ont un impact très important sur les industries culturelles et tendent à couvrir aujourd'hui tout l'éventail des créations culturelles humaines. Si la diffusion à l'échelle mondiale de ces créations constitue une opportunité unique d'enrichir les cultures, elle ne doit pas menacer les plus fragiles et les moins compétitives – au regard des forces du marché. Au sein de l'Union européenne, les instruments internes existent déjà pour appuyer les expressions de la diversité des cultures. Il faut encore avancer sur la scène internationale : en accord avec la déclaration univer-





selle sur la diversité culturelle de l'UNESCO et avec le Traité, nous devons construire le cadre nécessaire tant pour préserver la diversité culturelle que pour la promouvoir, dans une approche de développement durable. Le manque d'instrument juridique international pour organiser de façon plus structurée les échanges culturels dans le respect des droits culturels fondamentaux – y compris la diversité culturelle – doit être comblé.

En ce qui concerne l'industrie des médias, la Commission prendra en considération le phénomène actuel de la concentration des médias. Sur la base des règles de la concurrence, la Commission doit prendre une initiative pour empêcher ce phénomène, qui porte préjudice à la diversité culturelle et à la liberté d'expression.

Appui de la Commission pour une conclusion rapide de la Convention sur la diversité culturelle de l'UNESCO.

Adoption par la Commission des lignes directrices sur le contrôle des concentrations dans le secteur des médias.

OBJECTIF QUATRE : LE RÔLE DE L'EUROPE POUR UN MONDE PACIFIQUE

Avec plus de 450 millions d'habitants et un quart de la production mondiale, l'Union des 25 – et bientôt des 27 – doit exercer une influence considérable sur les choix politiques et économiques à long terme, facteurs déterminants pour la prospérité et la stabilité en Europe et dans le monde en général, qui à leur tour influencent le bien-être et la sécurité des Européens. Il existe toutefois un décalage entre le poids économique et la puissance politique de l'UE. L'Union n'est pas un état en soi, mais des relations extérieures cohérentes peuvent augmenter son influence bien au-delà de ce que les états membres peuvent parvenir à faire séparément ou même en suivant des lignes d'action parallèles.

L'élargissement a donné à l'UE de plus grandes responsabilités encore, comme leader régional et comme partenaire mondial. Elle doit donc renforcer sa capacité à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit ainsi que sa capacité à mettre l'accent sur la lutte contre la pauvreté, tant dans son voisinage immédiat qu'à travers ses politiques multilatérales et bilatérales axées avant tout sur le développement durable et la stabilité politique. Ainsi, l'UE arrivera à créer une véritable cohérence entre les agendas nationaux et de politique étrangère, contribuant ainsi à la sécurité et à la prospérité dans le monde.

Dans ce contexte, l'UE doit également appuyer de façon active les processus d'intégration régionaux comme élément d'un agenda plus vaste qui vise à établir un nouvel ordre mondial. Cet appui s'inscrirait ainsi dans une stratégie globale d'intégration politique, établissant une base commune pour la compréhension et la coexistence de toutes les civilisations du monde. Le déni de reconnaissance est la cause même des politiques fondamentalistes. Pour qu'une contre-stratégie, quelle qu'elle soit, ait la moindre chance d'aboutir, l'Europe doit aussi intégrer un élément politique fort et crédible de reconnaissance – bien sûr, non du terrorisme et de son idéologie sous-jacente, mais bien de l'identité culturelle plus large qu'il prétend représenter et des intérêts sociaux, politiques et économiques légitimes des gens qui la partagent. L'UE doit promouvoir une politique mondiale de compréhension et de reconnaissance culturelle.

4.1. Un espace sûr et prospère

Le rôle de l'UE comme leader régional est décisif non seulement pour elle-même mais aussi pour les régions voisines, ainsi que comme pierre angulaire de sa contribution à la durabilité et à la stabilité mondiale. Sur la base de ses succès lors des précédents élargissements, l'UE élargie doit contribuer à stabiliser les régions voisines et appuyer leur développement à travers une coopération étroite et un niveau d'intégration aussi élevé que nécessaire pour répondre aux besoins et aux possibilités des pays candidats et de leurs voisins immédiats. La libéralisation du commerce et des investissements, la promotion d'un niveau adéquat de convergence de la réglementation, la liaison des réseaux européens de transport, d'énergie et de communication avec ces pays seront des mesures d'appui pour leurs stratégies de développement interne, élément-clé pour leur réussite. Une coopéra-

tion accentuée en matière d'éducation et de formation, qui constitue déjà un succès de la politique de voisinage de l'UE, sera un élément essentiel pour appuyer cette intégration. Les politiques accordées communément en matière d'immigration dépendront, d'une part, de la création d'emplois dans les pays de l'émigration, et d'autre part, de l'intégration des immigrés légaux dans l'UE élargie.

La sécurité environnementale et nucléaire ainsi qu'énergétique sont également des thèmes essentiels pour l'UE dans ses rapports avec ses voisins. L'immigration illégale, le crime organisé, les trafics en tout genre, en particulier des femmes et des jeunes filles, et le terrorisme constituent des menaces sérieuses, qui appellent à des actions concertées avec ces pays. Dans le cas des maladies contagieuses, l'UE doit faire la promotion tant de politiques de prévention à l'échelon mondial que des formes de traitement abordables, telles que les médicaments génériques. Pour étendre les quatre libertés du Marché unique à travers la région tout en garantissant la sécurité, il faut un haut niveau de coopération et d'intégration.

Au-delà des intérêts spécifiques unissant les états membres qui partagent une frontière avec les voisins de l'UE au nord et au sud, l'UE a un intérêt collectif dans la consolidation de la démocratie et de l'état de droit et dans l'impulsion vigoureuse de réformes économiques et de l'intégration à travers toute la région que forme l'UE avec la Russie, et les autres pays d'Europe de l'Est, des Balkans et de la Méditerranée jusqu'au Golfe persique. Étendre les bénéfices d'un commerce intensif et équilibré avec une UE de 25 membres à toute cette région en intégrant ces pays dans une zone fondée sur des valeurs communes et un marché plus grand, structuré selon des réseaux interconnectés et des règles et normes communes, voilà qui constitue un énorme défi. Les différences de revenus et d'expériences historiques ont créé une ligne de division considérable entre l'UE et ses voisins, un fossé qui doit être comblé par des efforts communs sur une longue période.

Les partenaires de l'UE à l'est et au sud ne peuvent plus surseoir aux réformes politiques et économiques desquelles dépendent leur industrialisation ou réindustrialisation et le développement des services nécessaires à créer des millions d'emplois pour améliorer leur niveau de vie et répondre aux frustrations des jeunes. Tout en gardant à l'esprit les critères de Copenhague, les conditions de la coopération et de l'aide de l'UE, ainsi que la loyauté des états membres à l'UE dans les négociations bilatérales avec ces pays constituent des éléments décisifs si l'on veut faire bouger les choses dans la bonne direction.

Dans son voisinage et au-delà, l'UE ne peut se limiter à agir dans les domaines économiques et politiques ; elle doit aussi être de plus en plus capable de garantir la stabilité, de prévenir les conflits et de gérer les crises qui se produisent dans son entourage immédiat, même si pour ce faire, et en dernier recours, elle doit utiliser la force sous mandat des Nations Unies.

Proposition de la Commission pour une stratégie de pré-adhésion dans le cadre de la politique de voisinage.

Proposition de la Commission pour la définition de plans d'action pour 2005 pour la mise en œuvre de la politique de voisinage.

4.2. Réformer la gouvernance mondiale : réglementation et solidarité

La grande contribution que l'UE, en cette étape de son intégration, peut apporter à la sécurité à l'échelle mondiale est de travailler activement pour un développement durable, à travers la gouvernance mondiale et moyennant ses relations bilatérales.

Les déséquilibres sérieux, qui pendant longtemps ont assailli l'économie mondiale, sont en train de s'aggraver et empêchent à présent le retour vers une croissance plus soutenue et plus stable. Pour remédier à ces déséquilibres, une plus grande gouvernance économique est nécessaire. Il est donc impératif d'empêcher un retour vers le protectionnisme et vers la détérioration des conditions de travail.

L'UE doit continuer à promouvoir les droits sociaux et environnementaux sur la scène internationale. La stratégie européenne pour le développement mondial doit viser à « mondialiser le progrès social », notamment en cherchant des moyens efficaces pour renforcer les droits des travailleurs et les normes sociales dans les pays en développement, dans un partenariat étroit avec les gouvernements nationaux de ces pays, l'Organisation internationale du Travail et les partenaires sociaux au niveau international, et à travers d'autres organisations et agences internationales.

Dans les années à venir, l'UE doit continuer d'impulser aussi vivement que par le passé la Ronde du développement de Doha et doit garder comme objectif prioritaire la dimension du développement dans la libéralisation commerciale. Elle doit également continuer de défendre la position qu'elle a adoptée pour qu'aucun nouvel engagement ne soit pris en matière d'ouverture des services publics européens.

Avec sa politique commerciale intégrée, son statut de premier donateur et son expérience croissante dans la négociation des normes multilatérales, l'UE doit contribuer à moderniser l'appareil institutionnel créé à Bretton Woods pour l'adapter aux nouveaux défis posés par la mondialisation. Elle a démontré son engagement pour une gouvernance cohérente grâce à son leadership lors des grandes conférences de l'ONU, qui définissent la doctrine du développement durable et de l'aide internationale. Un nouvel organe est requis au sein du système des Nations Unies pour garantir la cohérence des actions de ces organisations internationales par rapport à l'objectif du développement durable.

L'UE doit également accorder un plus grand allègement de la dette afin d'arriver à ce que cette dette devienne supportable dans le temps et elle doit veiller en particulier à l'effacement de la dette pour les pays les plus pauvres. Afin de fournir des instruments plus adéquats à la poursuite des Objectifs de développement du Millénaire de l'ONU pour 2015 et après, l'UE doit continuer à augmenter son aide totale au développement de 0,5% de son PIB pour 2009 et établir une feuille de route pour arriver à 0,7% du PIB en aide au développement pour 2015.

Proposition de la Commission au Conseil européen pour juin 2005 afin d'augmenter l'aide totale au développement de l'UE à 0,5% de son PIB pour 2009.

Proposition de la Commission au Conseil européen d'établir une feuille de route afin d'arriver à 0,7% du PIB en matière d'aide au développement pour 2015.

Afin de résoudre les problèmes environnementaux au niveau mondial, il est nécessaire d'établir une coopération fructueuse entre pays en développement et industrialisés. L'UE a déjà pris un certain nombre d'engagements afin d'aider les pays en développement à générer un développement durable. Toutefois, pour que ses engagements se traduisent en actions concrètes, des fonds supplémentaires sont nécessaires.

Une présence dans les piliers commercial, financier et régulateur de la gouvernance économique et dans les organes et les agences de l'ONU permettrait à l'UE de contribuer plus efficacement à la gouvernance Nord Sud et à la durabilité, moyennant la mise en œuvre des Objectifs de développement du millénaire et les décisions du Sommet de Johannesburg de 2002.

Trois conditions sont requises à cette fin :

- ▶ Un engagement réel dans les institutions financières internationales. L'UE ne fait pas preuve d'une approche cohérente dans la formulation de la stratégie des institutions financières de Bretton Woods, en particulier dans la prévention et la gestion des crises financières et dans la politique et les conditions de crédits, qui offrent une grande marge de manœuvre pour la promotion de réformes dans les pays débiteurs. L'UE pourrait contribuer à promouvoir des conditions dans le sens du développement durable. Un élément central en ce sens est la capacité de l'UE à influencer les critères de conditionnalité négociés par les institutions de Bretton Woods ainsi que la gestion des crises financières en accord avec les objectifs politiques et de politique économique extérieure. Le renforcement du poids de l'UE dans les institutions de Bretton Woods est un processus graduel, qui doit commencer par une plus étroite coordination au niveau européen. Dans le plus long terme, l'appartenance de l'Union européenne aux institutions de Bretton Woods ne doit pas être exclue.
- ▶ Une meilleure utilisation et synergie des politiques de développement de l'UE et des états membres pour lutter contre la pauvreté. Cet objectif peut être atteint notamment via un engagement financier plus ferme en faveur du développement – y compris des sources de financement innovatrices comme les Facilités financières internationales ou encore une taxation mondiale – dans la lignée des Objectifs de développement du millénaire et des nouveaux mécanismes de coordination pour garantir la cohérence entre ces politiques. L'UE, en coordination avec l'ONU et la Banque mondiale, doit rapidement avoir à sa disposition des estimations fiables sur les véritables besoins financiers pour arriver aux Objectifs du millénaire de l'ONU, sans lesquels les nouveaux engagements financiers des pays donateurs seront extrêmement difficiles à justifier et à obtenir.

- Une cohérence accrue de l'UE dans ces choix internes et leur effet sur le reste du monde et une politique de coopération plus active pour promouvoir les normes européennes : à titre d'exemple, citons l'impact de l'application du protocole de Kyoto sur la valeur des certificats d'émission, la réforme de la PAC et de la politique de pêche, la portée des normes alimentaires ou environnementales (ex : les organismes génétiquement modifiés) et les choix énergétiques. Le dialogue avec la société civile à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE sur la base des études d'impact sur la durabilité aide l'UE à rester concentrée sur les intérêts de toutes les parties prenantes. De tels thèmes doivent prendre une place plus importante dans les accords bilatéraux de l'UE avec les pays tiers.

Proposition de la Commission de créer un Conseil de développement ONU pour garantir la cohérence et l'efficacité des organisations et politiques internationales surtout dans le domaine économique, social et environnemental (ce Conseil devrait regrouper les représentants des pays industrialisés, des plus grands pays émergents et des pays les moins développés, avec un maximum de 20 membres).

Proposition de la Commission pour garantir que les droits sociaux fondamentaux soient pris en considération dans le secteur du textile et de la confection dans le monde entier (utiliser ce secteur comme cas d'essai pour la promotion des droits sociaux fondamentaux dans les pays en développement).

Proposition de la Commission pour une représentation de l'UE unique dans les organisations techniques internationales (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'Union postale internationale, Organisation mondiale des douanes, le Groupe Codex Alimentarius, Organisation de l'aviation civile internationale, par exemple).

4.3. Une stratégie commune en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense

L'Union doit jouer pleinement son rôle en faveur d'un « multilatéralisme efficace » dans la gouvernance politique mondiale. Elle doit aussi contribuer à la sécurité stratégique telle qu'elle a été définie dans la Stratégie de sécurité européenne ratifiée par le Conseil européen en décembre 2003. L'UE doit promouvoir un concept de sécurité plus large face à la communauté internationale, qui englobe la protection contre les menaces ainsi que la garantie de la sécurité de la population civile et la protection de la population à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe.

Sécurité stratégique : face aux menaces fondamentales, telles que le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et les états faillis, les conflits internes et régionaux, l'UE doit agir dans sa région, au niveau de l'ordre international et dans les opérations menées sur les lignes de front au-delà de ses frontières (par exemple, à travers des opérations de gestion de crise). Ces dernières exigent un dosage adéquat d'instruments civils et militaires. L'UE doit avoir une option militaire supplémentaire crédible, en plus des autres instruments de politique étrangère dont elle dispose. Elle se trouve dans une position unique puisqu'elle est en mesure d'offrir une grande variété d'instruments pour la gestion de crises. Ainsi, elle pourrait devenir une superpuissance civile qui opère différemment des Etats-Unis parce que l'élément de pouvoir non agressif primera. Sa composante militaire serait assez développée pour des opérations limitées à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe au cours desquelles l'UE pourrait aussi s'occuper des opérations civiles ultérieures aux conflits. Les instruments post-conflit disponibles, comme la négociation et la médiation ainsi que le soutien aux réformes démocratiques et économiques dans les pays touchés par des crises, doivent être utilisés pour la prévention de conflits. Toute action militaire doit être entreprise en accord avec la Charte de l'ONU.

La sécurité civile : dans le monde d'aujourd'hui, caractérisé par l'ouverture et l'instabilité, les populations civiles sont de plus en plus exposées à certains risques tels que les conflits, les catastrophes nationales et les pandémies. L'UE, en tant que continent sans frontières, se prête aux conséquences de tels risques et menaces. En accord avec son rôle de partenaire principal dans la promotion du développement durable, des valeurs humaines et de la gouvernance mondiale, l'Union doit aussi prendre les mesures nécessaires pour une action extérieure adéquate et appuyer efficacement les efforts internationaux qui ont trait non seulement à la sécurité physique des populations civiles et à leur potentiel de développement mais aussi à la sécurité et à la stabilité générale.

Pour augmenter les capacités de l'UE à cet égard, des efforts supplémentaires doivent être fournis afin d'accroître les ressources disponibles et les mettre en commun de façon plus efficace. Afin de renforcer les capacités militaires, il faut plus de recherche en matière de sécurité et une gestion renforcée des crises civiles, ainsi que des compétences accrues en matière de diplomatie et de collecte de renseignements.

Dans ce contexte, les états membres doivent s'efforcer d'arriver à une adhésion véritable à la Stratégie européenne de sécurité et d'offrir un mandat substantiel au futur « Ministre européen des affaires étrangères ». Une des priorités sera de rechercher un nouveau partenariat avec les Etats-Unis dans ces domaines.

La cohérence entre politiques dans le domaine des affaires étrangères doit être profondément améliorée. Non seulement pour renforcer l'efficacité des actions entreprises dans ce cadre mais aussi et surtout pour assurer la crédibilité de la politique étrangère de l'UE et la portée de son pouvoir informel. La coopération entre états membres sur les thèmes de la sécurité, des renseignements et de la lutte contre le crime international doit être améliorée. Les états membres sont appelés à travailler ensemble en étroite collaboration. Là où cela s'avère nécessaire, les responsabilités des organes coordinateurs doivent être élargies.

Communication de la Commission sur une nouvelle stratégie de partenariat avec les Etats-Unis.

Proposition de la Commission pour transformer l'Agence spatiale européenne en une agence de l'Union européenne.

CONCLUSION

Ce rapport vise à démontrer qu'un agenda politique européen 2005-2009 ambitieux et d'envergure est indispensable pour relever les nombreux défis auxquels nous sommes confrontés. Nos gouvernements nationaux et le Conseil, la Commission européenne nouvellement nommée et le président nouvellement élu du Parlement européen doivent assumer une responsabilité politique collective sans précédent pour assurer un avenir prospère et prometteur aux citoyens de l'Europe, et aussi, du fait de la dimension économique et politique de l'Union européenne, du reste du monde.

Les sociaux-démocrates à travers l'UE, dans nos partis, au gouvernement, dans les parlements nationaux ou au niveau européen, ainsi que dans d'autres organisations, doivent assumer cette responsabilité comme la leur. Nous croyons que notre communauté politique, sur la base de ses valeurs, de son histoire et de ses accomplissements politiques, doit jouer un rôle prépondérant dans la définition d'une vision européenne et mondiale forte de la prospérité, de l'égalité et de la solidarité pour les années futures. Nous devons construire une nouvelle forme de solidarité, fondée sur un dialogue renforcé avec la société civile et garantissant que toute initiative sera prise en connaissance de cause quant à son impact sur toutes les parties prenantes.

Pour mettre en œuvre les propositions que nous avançons, des ressources financières seront nécessaires au niveau de l'Union européenne. En ce sens, nous croyons qu'il faut adopter pour 2005 les Perspectives financières 2007-2013 dans la lignée de la proposition de la Commission, qui donne priorité à la prospérité, l'égalité et la solidarité.

Nous invitons nos dirigeants politiques à adhérer à la vision politique définie dans le présent rapport et appelons nos organisations politiques nationales et européennes à promouvoir activement ce projet. En particulier, nous appelons le Parti socialiste européen et son groupe parlementaire à jouer un rôle de premier plan en ce sens et à continuer de renforcer leur pensée et action politique dans cette lignée en termes concrets pour les mois et les années à venir.

ANNEXES


I. SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS CONCRÈTES ET RECOMMANDATIONS

OBJECTIF 1 : UNE EUROPE DU PROGRÈS ET DU PLEIN EMPLOI

1. Il faut mettre rapidement au point un cadre de travail efficace de surveillance budgétaire, à travers l'adoption vers fin 2005 de la proposition de la Commission sur la réforme du Pacte de stabilité et de croissance.
2. Proposition de la Commission au Conseil européen :
 - ▶ permettre une harmonisation des agendas budgétaires nationaux avec celui des GOPE – phase de transition de 2005 à 2008
 - ▶ demander l'établissement d'un objectif de déficit global pour l'Eurozone, avec le détail par pays selon la situation de chacun dans le cycle économique
 - ▶ prévoir la tenue dans les parlements nationaux d'un débat spécifique sur la position de leur pays dans l'économie européenne au début de chaque débat budgétaire.
3. Une meilleure gouvernance dans les affaires financières :
 - ▶ en accord avec l'article 111.2 du TCE, proposition de la Commission au Conseil (après consultation avec la BCE) pour formuler des orientations générales en matière de politique de taux d'échange, en accord avec l'objectif de stabilité des prix
 - ▶ pour la période 2005-2008 : Proposition de la Commission d'unifier la représentation externe de l'€zone moyennant l'adoption de positions communes qui lient les états membres dans les institutions financières internationales (FMI et Banque mondiale en particulier)
 - ▶ pour la période 2008-2013 : Proposition de la Commission d'unifier la représentation externe de l'€zone dans les institutions financières internationales.
4. Développer l'Europe: Au Conseil européen du printemps 2005, la stratégie de Lisbonne doit devenir un plan d'action concret et ciblé sur cinq ans sur la façon de « Développer l'Europe », avec un détail précis des décisions et des étapes à suivre aux niveaux européen et nationaux, selon le modèle du programme sur le Marché unique de 1992.
5. Proposition de la Commission pour 2007 d'harmonisation des assiettes des impôts nationaux aux sociétés.
6. Une Stratégie européenne de croissance et d'investissement pluriannuelle
7. Proposition de la Commission pour le prochain programme cadre de recherche-développement pour doubler les montants financiers dégagés, représentant €40 milliards pour 2007-2013.


8. Proposition de la Commission permettant de tripler le nombre de bourses de mobilité à disposition pour les chercheurs.
9. La Commission doit insister sur une adoption rapide de la proposition d'augmenter le nombre d'étudiants bénéficiant du programme Erasmus de 120.000 à 390.000 étudiants pour 2013.
10. Communication de la Commission sur l'avenir industriel de l'Europe dans les secteurs stratégiques.
11. Dans le cadre établi par les perspectives financières :
 - ▶ demande de la part de la Commission d'un budget de 400 millions d'€ pour financer un fond de croissance relative à la politique industrielle et de recherche.
 - ▶ demande de la part de la Commission d'un budget de 600 millions d'€ pour financer un fond de réserve de crise externe (pour les crises imprévues) pour les régions qui bénéficient des fonds structurels.
12. Dans le cadre établi par les perspectives financières :

Engagement de la part de la Commission pour défendre l'objectif de 0,46% du PIB pour la politique de cohésion (conformément à l'accord conclu lors du Conseil européen d'Edimbourg)
13. Proposition de la Commission pour une Charte des services d'intérêt général qui doit ouvrir la voie à une loi-cadre européenne : inclusion des principes généraux d'égalité d'accès, qualité du service, financement des obligations du service public.
14. Proposition de la Commission pour une révision de la directive sur les comités d'entreprise, afin de renforcer les dispositions en matière d'information et de consultation et leur permettre de discuter de la stratégie de l'entreprise sur une base annuelle, à la lumière des évolutions prévisibles.
15. Proposition de la Commission pour une révision de la directive sur l'hygiène et la sécurité sur le lieu de travail qui élargit la portée de la directive afin d'y inclure la protection contre la violence sur le lieu de travail et le développement de maladies professionnelles, y compris le stress.
16. Proposition de la Commission pour une révision de la directive sur le temps de travail afin d'éliminer progressivement la clause d'exemption.
17. La Commission doit garantir l'adoption rapide de la proposition de directive sur les travailleurs temporaires afin d'équilibrer la flexibilité par la sécurité en évitant de créer un marché du travail discriminatoire.
18. Proposition de la Commission d'une directive qui vise à l'adoption d'une carte professionnelle européenne qui donne droit à une formation continue et à la reconnaissance mutuelle des expériences professionnelles dans l'UE.
19. Communication de la Commission sur les défis communs posés par le vieillissement de la population dans la société.
20. La Commission doit appuyer l'ouverture d'un dialogue social au niveau européen afin d'anticiper et accompagner les restructurations des entreprises : discussion tripartite sur l'évolution sectorielle et mesures appliquées au niveau de l'Union européenne (comme GHN textile ou LeaderShip).

- 
21. Proposition de la Commission afin d'imposer une évaluation obligatoire par une agence indépendante des pratiques sociales et environnementales des multinationales actives et/ou basées dans l'UE de plus de 5000 employés établies au moins dans 3 états membres, selon les dispositions RSE.
 22. Proposition de la Commission pour un cadre juridique pour les entreprises de l'économie sociale, englobant l'établissement d'une représentation horizontale de l'économie sociale et une structure inter-service dans la Commission.
 23. Communication de la Commission sur l'augmentation de l'efficacité de la MOC rationalisée sur la Protection sociale et l'inclusion sociale (notamment par une transparence accrue, la mobilisation de tous les acteurs pertinents, l'inclusion d'indicateurs orientés sur le rendement).
 24. Communication de la Commission sur la dimension internationale accrue et organisée du travail dans l'économie parallèle et la fraude sociale, et sur la promotion de l'immigration professionnelle transfrontalière internationale.
 25. Proposition de la Commission pour demander une révision de la mise en œuvre des normes anti-discriminatoires sur le lieu de travail.
 26. Proposition de la Commission pour une nouvelle législation européenne, qui porte sur tous les domaines de la discrimination basée sur le sexe en dehors du domaine de l'emploi.
 27. Proposition de la Commission pour l'établissement d'un cadre juridique pour la prévention de la violence contre les femmes
 28. Proposition de la Commission pour la création d'un poste de médiateur européen sur les questions d'égalité et les questions relatives à la politique d'égalité des chances.

OBJECTIF 2 : UN ENVIRONNEMENT SÛR ET PROTÉGÉ : UN DROIT POUR LES CITOYENS EUROPÉENS, UNE RESPONSABILITÉ MONDIALE

29. Proposition de la Commission de doubler l'objectif d'énergie renouvelable pour 2020 de 6% à 12%.
30. Proposition de la Commission d'élargir la liste des directives de protection de l'environnement établissant les conditions pour l'attribution de subventions directes (sur la base du principe de conformité transversale).
31. Proposition de la Commission pour fixer un plafond pour les subventions directes à 300.000 € par exploitation agricole.
32. Proposition de directive de la Commission sur l'évaluation de l'infrastructure à son prix réel (y compris les coûts environnementaux) afin d'engager des ressources dans des investissements pour des modes de transport durables (cfr Livre blanc de la Commission 2001).
33. Lancer un programme d'investissement dans les infrastructures (réseaux trans-européens) : proposition de la Commission identifiant 10 jonctions de trafic ferroviaire et trois autoroutes maritimes.

- 
- 34. Proposition de la Commission visant à faire en sorte que 90% des Européens soient connectés à l'Internet à haute vitesse via les programmes de RTE (réseaux trans-européens) et les fonds structurels.
 - 35. Proposition de la Commission sur les lignes directrices des études réglementaires d'évaluation de l'impact dans le cadre de l'accord interinstitutionnel pour une meilleure législation.
 - 36. Action déterminée par la Commission afin d'obtenir l'adoption du programme REACH pour 2006, tout en garantissant que la proposition de la Commission ne soit pas édulcorée.
 - 37. Proposition de la Commission visant à étendre les droits d'émissions de gaz à effet de serre aux secteurs du transport et de la construction pour la période allant de 2013 à 2017.
 - 38. Proposition de la Commission de revoir la directive sur les conseils d'entreprise européens afin d'y inclure un débat annuel et l'adoption d'un rapport par l'Assemblée générale des actionnaires sur une stratégie de développement durable de l'entreprise et sur le respect des normes environnementales par la société mère et par ses sous-traitants (à la lumière de l'évaluation RSE par une agence indépendante).
 - 39. Proposition de la Commission pour l'organisation par les services de la Commission d'un contrôle sur la mise en application des contrôles par les agences nationales de sécurité alimentaire.
 - 40. Proposition de la Commission de mettre en place une disposition légale pour mettre sur pied un système de biosurveillance européen permanent et harmonisé pour contrôler dans un premier temps la santé de 50.000 enfants dans 100 villes à travers l'UE.
 - 41. Proposition de la Commission pour un programme de surveillance des maladies transmissibles par l'homme.
 - 42. Proposition de la Commission afin de créer une Agence de surveillance sanitaire avant 2006.

OBJECTIF 3 : UNE EUROPE DE LA LIBERTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

- 43. Proposition de la Commission pour une directive qui établit l'Agence européenne des droits fondamentaux.
- 44. Proposition de la Commission pour que l'UE adhère à la Convention européenne des droits de l'homme lors de l'entrée en vigueur du Traité constitutionnel.
- 45. Proposition de la Commission pour la mise en application de la décision d'établir l'Agence européenne de contrôle aux frontières extérieures pour la fin 2005.
- 46. Proposition de la Commission de créer un organe européen de Gardes aux frontières.
- 47. Proposition de la Commission sur la protection des données personnelles dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

48. Proposition de la Commission d'élaborer une convention internationale de lutte contre les délits financiers et l'évasion fiscale afin de codifier les pratiques déjà existantes mises au point dans le cadre du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux de l'OCDE.
49. Proposition de la Commission de créer des garanties de procédures pénales européennes communes et minimales
50. Proposition de la Commission pour une coordination des politiques d'admission des immigrés économiques comme étape en vue de l'établissement de quotas d'immigration légale au niveau européen.
51. Proposition de la Commission pour des principes communs et un échange de meilleures pratiques sur l'intégration des immigrés dans nos sociétés, y compris un soutien financier de l'Union européenne.
52. Proposition de directive pour harmoniser les permis de résidence et les documents de voyage pour les immigrés légaux.
53. Proposition de la Commission pour la création pour 2010 d'un système commun d'asile au niveau européen basé sur le principe du « guichet unique » dans les états membres ainsi que dans les pays tiers.
54. Appui de la Commission pour une conclusion rapide de la Convention sur la diversité culturelle de l'UNESCO.
55. Adoption par la Commission des lignes directrices sur le contrôle des concentrations dans le secteur des médias.

OBJECTIF 4 : LE RÔLE DE L'EUROPE POUR UN MONDE PACIFIQUE

56. Proposition de la Commission pour une stratégie de pré-adhésion dans le cadre de la politique de voisinage.
57. Proposition de la Commission pour la définition de plans d'action pour 2005 pour la mise en œuvre de la politique de voisinage.
58. Proposition de la Commission au Conseil européen pour juin 2005 afin d'augmenter l'aide totale au développement de l'UE à 0,5% de son PIB pour 2009.
59. Proposition de la Commission au Conseil européen d'établir une feuille de route afin d'arriver à 0,7% du PIB en matière d'aide au développement pour 2015.
60. Proposition de la Commission de créer un Conseil de développement ONU pour garantir la cohérence et l'efficacité des organisations et politiques internationales surtout dans le domaine économique, social et environnemental (ce Conseil devrait regrouper les représentants des pays industrialisés, des plus grands pays émergents et des pays les moins développés, avec un maximum de 20 membres).
61. Proposition de la Commission pour garantir que les droits sociaux fondamentaux soient pris en considération dans le secteur du textile et de la confection dans le monde entier (utiliser ce secteur comme cas d'essai pour la promotion des droits sociaux fondamentaux dans les pays en développement).

62. Proposition de la Commission pour une représentation de l'UE unique dans les organisations techniques internationales (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'Union postale internationale, Organisation mondiale des douanes, le Groupe Codex Alimentarius, Organisation de l'aviation civile internationale, par exemple).
63. Communication de la Commission sur une nouvelle stratégie de partenariat avec les Etats-Unis.
64. Proposition de la Commission pour transformer l'Agence spatiale européenne en une agence de l'Union européenne.

II. LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL DE HAUT NIVEAU

Les membres ont été désigné par le Présidence du PSE au Groupe de travail de haut niveau:

PASCAL LAMY	Président du Groupe de travail de haut niveau
PHILIPPE BUSQUIN	MPE, ancien Commissaire européen à la Recherche, Belgique
HARLEM DÉSIR	MPE, Vice-président du Groupe du PSE, France
RAFAEL ESTRELLA	MP, Porte parole du groupe parlementaire Affaires étrangères, Espagne
ROBERT GOEBBELS	MPE, Vice-président du Groupe du PSE, Luxembourg
KINGA GONCZ	Ministre de l'égalité des chances, Hongrie
PATRICIA HEWITT	Secrétaire d'Etat au Commerce et à l'Industrie, Royaume Uni
DANUTA HUBNER	Commissaire européen à la politique régionale, Pologne
MAGDA KOSANE KOVACS	MPE, Vice-président du Groupe du PSE, Hongrie
PASQUALINA NAPOLETANO	MPE, Vice-président du Groupe du PSE, Italie
MARIA JOAO RODRIGUES	Professeur d'Economie, ISCTE, Université de Lisbonne, Conseiller à la Commission européenne, Portugal
PEDRO SOLBES	Vice-président et Ministre de l'économie et des finances, Espagne
HANNES SWOBODA	MPE, Vice-président du Groupe du PSE, Autriche
FRANK VANDENBROUCKE	Ministre de l'emploi et de l'enseignement, Gouvernement flamand, Belgique
GÜNTER VERHEUGEN	Commissaire européen pour l'industrie et les entreprises, Allemagne
HEIDI WIECZOREK-ZEUL	Ministre de la Coopération au développement, Allemagne
Jan Marinus Wiersma	MPE, Vice-président du Groupe du PSE, Pays Bas

Avec le soutien financier du Parlement européen.

© Copyright 2004 PSE

Tous droits réservés. Aucune partie de cet ouvrage ne peut être reproduite, sous quelque forme que ce soit, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Publié pour la première fois en 2004 par le PSE

Parti Socialiste Européen

Boulevard de l'Empereur, 13 – 1000 Bruxelles – Belgique

WWW.PES.ORG